CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2026

(La séance est ouverte à 9 h 04)

M. LE MAIRE.- Nous allons commencer ce Conseil municipal du 4 juillet 2026. Nous sommes ici dans la cour végétalisée de l'école d'Allauch Centre. Vous savez que l'on met un point d'honneur à ce que ce Conseil municipal d'été se déroule dans un des noyaux villageois de notre commune, donc nous sommes aujourd'hui dans la cour que nous avions végétalisée, il y a quelques mois, de l'école du village la plus ancienne école d'Allauch, inaugurée en 1896.

Je vais procéder à l'appel des présents.

(Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des Conseillers municipaux)

Présents : Lionel DE CALA, Patrick SABATIER, Stéphanie GRECO DE CONINGH, Jean TOMASELLI, Isabelle LEVY-FANUCCI, Patrick MINEO, Sandrine FREIRE, Martine CHAIX, Serge BENNICA, Anthony PAGET, Aurélie TRICHAUD-PIRANI, Maurice ATTIAS, Henri CARVIN, Jacqueline FABRE, Marie-Claude ALLARY, Thierry MICELI, Christophe MOULIN, Patricia CARLES, Corinne DE RANIERI, Magali AZARIAN-DEBONO, Frédéric FERRIER, Emily GARZON-PARTOUCHE, Anissa BOUVARD, Loïc TORTIA, Alexandre MARTIN, Julien ISAÏA, Matéo COSTA, Christelle VARNIER, José GONZALEZ, Frédéric DUTOIT.

Procurations : Marie-Christine CIANNARELLA à Patrick SABATIER, Yves LEVY à Martine CHAIX, Maurice ATTIAS à Jean TOMASELLI *(de la délibérations n° 2026/154 à 2026/159)*, Emmanuelle GIRARD-THIVILLIER à Emily GARZON-PARTOUCHE, Marie-Cécile BOYER à Patricia CARLES, Anaïs ABRAHAMIAN à Sandrine FREIRE.

Secrétaire de séance : Matéo COSTA.

M. LE MAIRE.- Notre Conseil municipal se réunit en public et en plein air, dans des conditions un peu particulières puisque, conformément à l'engagement que nous avions pris, nous organisons, chaque année, le Conseil municipal estival dans l'un des noyaux de notre commune. Nous sommes, ce samedi matin, dans la cour d'Allauch Centre que nous avons végétalisée.

Cette séance, comme vous en avez l'habitude, est filmée et diffusée en direct sur la page Facebook de la commune, sur le site allauch.com et sur notre application, afin de répondre à la double exigence de proximité et de transparence que nous nous sommes fixée.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous nous retrouvons, ce matin. Il ne vous a pas échappé que je suis entouré de deux personnalités qui ne sont pas membres de ce Conseil municipal, mais qui vont participer à sa partie introductive :

- Naël qui est un jeune conseiller municipal de la commune. Nous sommes ici dans son école, dans l'école d'Allauch Centre. Il est en CM2, il a fini sa scolarité ici même, pas plus tard qu'hier soir car les enfants sont désormais en vacances. Il aura l'occasion de s'exprimer, dans quelques instants.

- Le Lieutenant Patrick CALEGARI, chef de la caserne des pompiers d'Allauch et de Plan-de-Cuques, qui fera le point sur la période estivale qui a commencé particulièrement fort pour les sapeurs-pompiers de notre département. Il ne vous a pas échappé qu'il y a eu déjà des feux importants dans le secteur de Rognac ou de Lançon-de-Provence, dès le 1er juillet.

En premier lieu, c'est Naël qui nous accueille dans son école. Comme je l'ai indiqué, cette cour végétalisée avait été inaugurée en octobre 2025. Elle porte le nom d'Emile EYNAUD qui avait été le directeur de cette école de 1971 à 1990. C'était une manière de lui rendre hommage pour l'engagement qui avait été le sien, au sein de ce groupe scolaire comme de la collectivité puisqu'il avait été élu, par ailleurs, au Conseil municipal, pendant de nombreuses années, au service de plusieurs générations d'Allaudiens.

Cette réalisation, que vous apercevez autour de nous, est le fruit d'un travail collectif associant les équipes éducatives, les services de la municipalité, les parents d'élèves et les enfants eux-mêmes qui ont contribué à façonner cette cour, en fonction de leurs besoins. Aujourd'hui, ce sont près de 900 mètres carrés qui ont été entièrement repensés avec des arbres d'essences locales, un composteur, des hôtels à insectes, des espaces pédagogiques et sportifs, davantage d'ombre - même si les arbres méritent de grandir encore -, de couleurs et de biodiversité. Autant d'aménagements qui permettent d'offrir à nos enfants un environnement qui soit plus agréable, et surtout plus frais en ces périodes de fortes chaleurs qui sont amenées à se reproduire, malheureusement, de plus en plus régulièrement.

Cette démarche, que nous avons entamée à l'école de Pié d'Autry, qui s'est poursuivie ici, à l'école d'Allauch Centre, va se poursuivre. Les prochaines opérations concerneront, dès cet été, l'école du Logis-Neuf, puis ce sera l'école de La Pounche, celle des Gonagues, et nous poursuivrons ces travaux pour que l'ensemble des groupes scolaires puissent bénéficier d'un tel équipement.

Je suis heureux, sans plus tarder, de donner la parole à Naël DARNAY, membre du Conseil municipal des Jeunes, qui a été élève, jusqu'à hier soir, de cette école où il a fait toute sa scolarité. Il nous accueille donc ici et il va partager avec nous son expérience de jeune Conseiller municipal.

Naël DARNAY.- Bonjour à toutes et à tous. Je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui, lors de ce Conseil municipal, dans mon école, l'école d'Allauch Centre. Cette année, j'ai eu la chance de faire partie du Conseil municipal des Jeunes. C'est un honneur pour moi de représenter les élèves de mon école devant vous.

Notre école a beaucoup changé, avec la création de cette nouvelle cour végétalisée. Elle est plus agréable, avec davantage de nature et nous permet de profiter d'espaces mieux adaptés pour apprendre, jouer et nous retrouver. Ce qui est encore plus important, c'est que les élèves ont participé à la création de cette cour. Nous avons pu donner notre avis, partager nos idées et dire ce qui était important pour nous. Je trouve que c'est une belle façon de montrer que les élèves peuvent aussi participer aux projets de l'école.

Tout au long de l'année, nous avons aussi la chance de participer à plein d'activités. Nous avons découvert le Pôle culturel de l'Usine électrique. Nous avons participé à des ateliers de prévention routière, mais aussi à des ateliers sur le cyberharcèlement, pour nous aider à mieux utiliser internet et les réseaux sociaux. Nous nous sommes aussi occupés du potager de l'école, à faire pousser des légumes et à respecter la nature.

Ces derniers jours, avec la chaleur, nous avons aussi beaucoup apprécié les glaces distribuées dans les écoles. C'est une attention qui nous a fait plaisir et qui nous a aidés à mieux supporter les températures très élevées.

Je suis fier de pouvoir représenter mon école, ce matin, et de vous accueillir dans cette cour. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Nous pouvons féliciter Naël et saluer aussi tous ses camarades du Conseil municipal des Jeunes qui sont derrière nous et qui vont assister à ce Conseil municipal. Merci, cher Naël.

Nous allons passer désormais à notre volet sur la prévention du risque incendie. On sait qu'Allauch est particulièrement exposé à ce risque avec les 4000 ha de collines qui sont sur les hauteurs de la commune. Il est important, alors que nous rentrons dans la saison estivale, faire le point sur les dispositifs de protection pour tout l'été. Nous sommes déjà en alerte maximale depuis le 1er juillet, compte tenu des fortes chaleurs, compte tenu de cette période estivale, compte tenu du vent qui souffle. C'est encore près de 120 000 € que nous allons consacrer à la prévention du risque incendie pour surveiller nos massifs forestiers, tout l'été. C'est un travail collaboratif qui concerne beaucoup de services : les services

municipaux, la Police municipale, les bénévoles du Comité Feux et Forêts, la Garde régionale forestière et naturellement, ces dispositifs sont complétés par les sapeurs forestiers, l'Office national des Forêts. Et, au cœur de tous ces éléments et d'actions, si besoin en était, ce sont nos sapeurs-pompiers qui font cette surveillance et qui coordonnent l'ensemble de ces dispositifs. Nous sommes donc très heureux d'accueillir, en ouverture de ce Conseil municipal, le Lieutenant Patrick CALEGARI, le patron de la caserne d'Allauch-Plan-de-Cuques, qui va nous présenter le dispositif opérationnel mis en œuvre par nos sapeurs-pompiers durant cette période particulièrement sensible.

Ltn CALEGARI.- Bonjour à toutes et à tous. Merci, Monsieur le Maire, de votre invitation au Conseil municipal. Je vais faire un petit rappel pour l'année dernière et faire un point pour cette nouvelle saison de feux de forêt.

L'été dernier, on avait fait 481 feux d'espaces naturels sur le département, notamment 162 départs de feux de forêt avec plus de 1000 hectares brûlés. C'est dû aux conditions défavorables au niveau de la chaleur et du vent.

Depuis le début de l'année, on avait eu 300 départs de feux sur le département et on était jusqu'à 35 hectares à la fin du mois de mai. Depuis, pas mal de choses ont changé puisque l'on a eu beaucoup d'eau en début de saison, mais maintenant, les réserves en surface sont très réduites et les végétaux ont changé puisque, dans nos massifs, on se retrouve, en faisant des relevés avec des analystes feux de forêt, avec une végétation qui est en stress hydrique. Les végétaux ont beaucoup souffert avec la canicule et le vent.

Au niveau du département, une stratégie a été mise en place :

- La communication, la sensibilisation et l'accompagnement en matière des obligations légales de débroussaillement : il est indispensable de les respecter, notamment pour protéger vos habitations. Si l'on protège les habitations, on protège aussi la population.

- Une amélioration de la connaissance des obligations légales de débroussaillement : sur la commune, il y a beaucoup de communications là-dessus et on est sensibilisés.

- Un ciblage des contrôles, notamment par les services de la Préfecture qui veulent vraiment cette mise en place, qui est quelque chose de réglementaire, en pensant surtout en priorité à votre sécurité, à la sécurité des habitants.

- Des mises en demeure sont faites, notamment si l'on n'a pas effectué ces obligations légales de débroussaillement.

Si je prends un exemple, lundi dernier, nous avons fait un départ de feu de broussailles sur la commune, qui a été rapidement maîtrisé par les sapeurs-pompiers du secteur, ainsi que par le CCFF sur place. Comme le débroussaillement avait été réalisé juste avant, le feu n'a pas pu se propager. C'est vraiment un exemple que l'on a vécu, cette semaine.

Nous avons également mis en place des formations, les sensibilisations au risque de feux d'espaces naturels, à destination des élus, des employés communaux, les CCFF, les Réserves communales de Sécurité civile. Cela nous permet d'avoir un dispositif conséquent, sachant que, dans le département, on a 195 000 habitations qui sont soumises aux obligations légales de débroussaillement. On a beaucoup de mitages dans les forêts, avec des habitations à proximité des massifs.

Les recommandations qui sont données concernant ces risques :

- Équiper sa maison avec des volets adaptés (en bois), des gouttières en zinc et l'ouverture du portail. Surtout dans les maisons exposées aux feux de forêt, si les gens partent de l'habitation, laisser les portails ouverts, et même quand vous y êtes, il est conseillé d'ouvrir le portail pour que les pompiers puissent accéder rapidement aux habitations.

- Entretenir les voitures car, parfois, elles sont pleines de feuilles, d'aiguilles de pin, ce qui va faire une propagation dans l'habitation aussi.

- Éloigner les matériaux inflammables de la maison : le bois, les chaises, les tables en plastique.

Pendant l'incendie :

- Fermer les fenêtres, les portes et les volets. Des volets en bois sont très résistants.

- Mettre à l'abri les proches et les animaux. Vous savez très bien que dans les habitations dures, à l'intérieur, on est protégé, donc il est important de se mettre l'intérieur.

- Mettre à l'abri tout ce qui peut servir après (tuyaux d'eau, etc.) le passage du feu.

- Éloigner la voiture de sa maison car si la voiture est proche, vous risquez d'avoir une propagation au niveau des habitations.

- Suivre les consignes des pompiers, de la Préfecture, des radios et, aujourd'hui, avec les réseaux sociaux, vous vous apercevez que l'on a des messages d'urgence diffusés en permanence par la commune, la Préfecture et par les sapeurs-pompiers.

- Ne pas oublier de contacter le 112 en cas d'urgence, si vous voyez un feu ou si vous êtes en situation dangereuse, lors d'un sinistre.

Après l'incendie :

- Essayer d'éteindre les points chauds avec votre tuyau que vous avez mis à l'abri, sans prendre de risques car la fumée est dangereuse, les flammes viennent après. Les blessés, voire les décès, les plus importants sur les incendies, le sont à cause des fumées, pas forcément des flammes.

- Si vous avez un motopompe à proximité avec un bassin, cela vous permet de protéger votre habitation par la suite et d'aider les voisins, si possible.

Les conseils sont donnés pour les habitats en dur, avec des obligations de débroussaillement, de se confiner, de rester à l'intérieur, portes et volets fermés et de signaler au 112. Pour tout ce qui est habitations précaires (mobile home, petit chalet…), il faut évacuer, il n'y a pas d'attente des services des forces de l'ordre ou des pompiers. Sur le feu au Canet-Roussillon, 300 mobile homes ont brûlé.

Pour nous, un dispositif conséquent est mis en place dans le département, avec les groupes d'incendie Feux de forêt, les hélicoptères bombardiers d'eau, les Canadairs et les Dash, ainsi que bien d'autres petits dispositifs comme les VSI des sapeurs-forestiers, etc.

De ce fait, dans le département, nous avons quand même 7 500 femmes et hommes au service de la population pour répondre à ce risque feu de forêt, et notamment tous les jours, en cas de vent, 700 personnes sont en plus sur le terrain.

Ce mercredi, par exemple, nous avions un dispositif très important par rapport aux conditions très défavorables, et malheureusement, vous avez vu que les conditions météo entre Rognac et Lançon, ont causé tous ces évènements.

Quand on se retrouve dans des situations comme actuellement, avec plus de 30° de température, moins de 30 % d'hygrométrie dans l'air et un vent à 30 km/h, on est dans des situations qui vont provoquer une propagation de feu très importante, et on risque de se retrouver avec des feux qui vont avancer très rapidement. Quand il y en a un, on va peut-être réussir à le maîtriser. En avoir un deuxième, ce sera plus compliqué. Et à un moment, ce sera très dur car les moyens aériens sont aussi destinés aux autres départements. Maintenant, la France entière, par rapport au réchauffement climatique, est soumise au risque feux de forêt. C'est ce qui s'est passé, ce mercredi, et qui risque de se reproduire dans l'année puisqu'à partir de mardi, on retrouve encore une période de canicule et en plus, mercredi, avec le retour du mistral. Il faut penser à toutes ces précautions et essayer de les mettre en œuvre.

Sur Allauch même, on est 145 sapeurs-pompiers, à ce jour, 12 de garde par jour, 9 la nuit. Nous avons un dispositif quand même conséquent sur le secteur. Les jours à risque, on peut aller jusqu'à 24 personnes mobilisées avec les groupes d'incendie.

A cela, nous ajoutons un service remarquable sur la commune. Comme je le dis chaque année, on fait plusieurs exercices avec les services de protection des collines, les CCFF. Chaque année, on met en place des dispositifs et, cette année, on a fait un déclenchement de plan communal de sauvegarde, avec l'accord de Monsieur le Maire qui était présent avec nous, pour la sauvegarde des populations et sur les évènements dimensionnants. Là, on a fait un exercice « feux de forêt », cela peut se retrouver dans les inondations ou autres.

La préparation de la réponse opérationnelle sur le secteur a été effectuée et des procédures ont été encore améliorées avec les services municipaux. Franchement, c'est une force pour ce territoire dans toute cette anticipation essentielle dans la gestion de crise, en espérant que nous ne soyons pas touchés directement. Tout est mis en oeuvre avec les vigies supplémentaires sur la commune, les VSI qui sont à disposition.

Cependant, il faut respecter les recommandations données par la Préfecture, par la commune et nous-mêmes car, sans cela, tout ce qui est mis en place serait fragilisé.

Merci à vous tous pour votre aide, votre accompagnement sur le territoire et votre vigilance accrue pour éviter qu'un évènement vienne perturber notre belle commune.

Merci, Monsieur le Maire, et merci à tous de votre accompagnement.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup au Lieutenant CALEGARI pour l'implication qui est la sienne et celle des sapeurs-pompiers d'Allauch et de Plan-de-Cuques, qui sont dans leur nouvelle caserne du chemin des Aubagnens et plus globalement, tous les pompiers de notre département qui sont mobilisés pendant toute la période estivale. Comme on l'a rappelé, les évènements récents à Rognac, à Lançon-de-Provence, nous rappellent que le risque est permanent et que la vigilance doit être totale, surtout que les conditions climatiques sont particulièrement défavorables, en ce moment.

Merci, Lieutenant. On va vous laisser regagner le public. Naël également, on va te laisser te mettre dans le public. Merci de nous avoir accompagnés en introduction de ce Conseil municipal.

(Applaudissements)

Vous apercevez certainement les décors qui viennent accompagner l'organisation de ce Conseil municipal dans cette cour d'école végétalisée d'Allauch Centre : ce sont les enfants de l'école qui les ont préparés, pendant les derniers jours de l'année scolaire. Je pense que l'on peut aussi les applaudir pour les remercier de leur implication. *(Applaudissements)* Cela leur a permis aussi d'être sensibilisés aux enjeux de citoyenneté ; c'est un point positif. Merci aux personnels qui les ont accompagnés dans cette démarche.

J'ai procédé à l'appel nominal des élus, nous pouvons déclarer la séance ouverte.

Je vous propose de désigner Matéo COSTA, le benjamin de notre assemblée, pour occuper les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

(Matéo COSTA est désigné à l'unanimité)

Nous avons deux procès-verbaux à approuver, en ce début de Conseil municipal. Vous savez que l'on s'était vus, début juin, mais dans une séance un peu spéciale dont la date nous avait été imposée par les services de l'Etat pour désigner les suppléants aux futures élections sénatoriales qui auront lieu à la fin du mois de septembre.

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2026

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce procès-verbal ?

M. DUTOIT.- En relisant le procès-verbal du 28 avril dernier, je me suis rendu compte que vous n'aviez pas répondu précisément à ma question sur le nouveau groupe scolaire des Embus. En réponse à mon intervention, vous avez donné un chiffre de 2 100 enfants scolarisés, à la rentrée 2026, dans les écoles de notre commune. Vous avez confirmé ce chiffre dans votre Lettre du Maire d'avril 2026. Renseignement pris auprès du Rectorat, le chiffre de la population scolarisée, à la rentrée 2026, serait plutôt de 1 985 enfants, chiffre repris par la presse.

Le nombre de classes actuel étant de 80, cela donne une moyenne de 24,8 enfants par classe. Nous sommes d'ores et déjà très proches de notre objectif de 24 élèves par classe. Compte tenu de la baisse des effectifs scolarisables, il est plus que probable que cet objectif soit atteint d'ici deux ans, le temps de la réalisation du nouveau groupe scolaire.

Par ailleurs, c'est ce que vous validez indirectement lorsque vous vous félicitez du doublement de la place d'accueil en EHPAD, ce qui est plutôt la marque d'un vieillissement de la population allaudienne, confirmée par nos propres services du CCAS. Je me permets donc de redire ici que la question de l'utilité de l'investissement pour ce nouveau groupe scolaire doit être réexaminée, notamment au vu des perspectives budgétaires plutôt pessimistes qui s'annoncent. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci à vous pour votre intervention. Il ne vous a pas échappé que l'on était le 4 juillet 2026 et que la rentrée scolaire aura lieu le 1er septembre 2026. Les inscriptions ne sont pas encore tout à fait closes car nous avons toujours des demandes de dernières minutes. Plus les années passent et plus les inscriptions de dernières minutes sont conséquentes car les parents sont peut-être moins bien organisés ou se sentent parfois un peu moins concernés par la scolarité de leurs enfants - ce que l'on ne peut que regretter. Il y a aussi les déménagements estivaux. Tout un tas de phénomènes qui feront que, très certainement, nous dépasserons le cap des 2 000 élèves dans nos écoles, à la rentrée prochaine.

Au-delà de cela, vous savez que la construction de ce groupe scolaire paraît indispensable, avec son centre aéré, si l'on veut s'assurer, sur les prochaines années, d'offrir les meilleures conditions d'enseignement possibles dans nos écoles. Nous avons cette volonté de s'assurer qu'il n'y ait pas plus de 30 enfants par classe, quel que soit le niveau, et de se conformer, comme vous l'avez évoqué, aux recommandations du ministère de l'Education nationale : pas plus de 24 enfants par classe, au moment de l'apprentissage des savoirs fondamentaux. La réalisation de ce groupe scolaire, avec un centre aéré, donnera plus de confort à l'ensemble des élèves de la commune. Je ne comprends pas que l'on puisse remettre en cause ce projet au bénéfice des élèves de la commune.

Il est vrai que les inscriptions dans les écoles varient d'une année à l'autre ; cela a toujours été le cas. Nous avions 2 100 enfants, il y a deux ans, c'était un peu moins cette année, on sera à un peu plus de 2 000 encore pour la rentrée prochaine. Le ratio reste stable, et c'est comme cela dans la commune, depuis un certain nombre d'années. Et quand on fait les projections à plus long terme, on sait que ce taux d'inscriptions se maintiendra dans des niveaux équivalents. Il est donc absolument indispensable de projeter cette future école et son centre aéré parce que l'ensemble de nos groupes scolaires est occupé à 100 %. On ne peut pas se satisfaire, si une année le taux de natalité repart à la hause ou si, pour une raison ou une autre, on a des inscriptions plus élevées, de ne pas être en capacité d'accueillir nos enfants dans les meilleures conditions possibles.

Pour moi, cela fait partie des priorités, au même titre que la sécurité. J'estime que ces investissements, pour l'avenir de la commune, sont indispensables. C'est pour cela que nous continuerons à travailler à ce futur projet. Nous avons d'ailleurs rencontré, avec les équipes, les services du Département des Bouches-du-Rhône pour s'assurer du cofinancement de cette future école pour que nous puissions aménager un groupe scolaire de dernière génération, qui soit adapté aux conditions climatiques que nous connaissons. Vous avez vu ce magnifique bâtiment qui est derrière nous, que nous avions rénové d'ailleurs, il y a deux ans, l'école d'Allauch Centre qui date de 1896. Malgré tous les travaux que l'on a pu y faire, il a fallu que l'on équipe notamment les classes qui sont à l'étage, sinon il y faisait plus de 30°, et ce n'est pas acceptable. Nous aurons donc, en plus, un groupe scolaire qui sera aux dernières normes environnementales, ce qui permettra d'assurer un confort pour les élèves aussi bien en hiver que pour les périodes de fortes chaleurs qui seront amenées à se reproduire régulièrement.

Nous aurons à discuter de la réorganisation de la carte scolaire pour que cela puisse profiter à l'ensemble des groupes et des écoles de la commune. C'est un débat qui s'ouvrira. C'est un projet que nous envisageons pour la rentrée 2028. Nous aurons l'occasion d'en débattre à nouveau.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vais soumettre à vos votes cette approbation du procès-verbal du 28 avril 2026.

(Le procès-verbal du 28 avril 2026 est adopté à l'unanimité)

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 juin 2026

S'il n'y a pas de remarques, je soumets ce procès-verbal à vos votes.

(Le procès-verbal du 5 juin 2026 est adopté à l'unanimité)

Nous passons, dans la continuité de la prise de parole du Lieutenant de nos sapeurs-pompiers d'Allauch et de Plan-de-Cuques, le Lieutenant CALEGARI, au volet environnemental de ce Conseil municipal, avec un certain nombre de délibérations qui vont vous être présentées par Isabelle LEVY-FANUCCI, notre adjointe à l'Environnement.

I. ENVIRONNEMENT

N° 2026/133 - Protection des Collines - Réfections structurelles d'infrastructures DFCI : demande d'une aide financière auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Mme LEVY-FANUCCI.- Avant de commencer la délibération, je voulais tout simplement remercier le service Protection des collines, le service Environnement, pour leur présence et leur implication, tout au long de l'année, surtout l'été, pour cette protection au niveau de notre forêt communale.

Préserver nos espaces naturels, c'est préserver l'identité et l'avenir d'Allauch.

Avec près de 80 % de son territoire composé d'espaces naturels classés Natura 2000, notre commune poursuit son engagement en faveur d'une gestion durable de sa forêt.

Nous proposons de réaliser, avec l'appui de l'Office National des Forêts, des travaux de réfection des pistes DFCI ainsi que la remise en état de plusieurs citernes DFCI.

Cette opération permettra de maintenir des infrastructures essentielles à la prévention du risque incendie, de faciliter l'accès des secours et de renforcer l'efficacité des interventions sur nos espaces naturels.

D'un montant de 21 510 € HT, ce projet fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Département à hauteur de 60 %, soit 12 906 €.

Je vous propose d'approuver cette délibération.

M. LE MAIRE. - S'il n'y a pas de demande d'intervention, je soumets cette délibération à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés -

N° 2026/134 - Protection des Collines - Obligation Légale de Débroussaillement (OLD) : demande d'une aide financière auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône -

Mme LEVY-FANUCCI.- Dans la continuité de notre engagement pour préserver et sécuriser les espaces naturels d'Allauch, nous avons réalisé une opération de travaux relatifs aux obligations légales de débroussaillement aux abords de la maison de quartier Gérard Philipe, à proximité du Théâtre de Nature, sur le terrain Saint-Exupéry.

Cette opération sera étendue sur 3,4 hectares et comprendra également le broyage des rémanents, l'élagage des arbres conservés et le traitement de la strate arbustive.

Le coût de cette intervention s'élève à 5 910 € HT. Nous proposons de solliciter une subvention auprès du Département à hauteur de 60 %, soit 3 546,12 €.

Je vous propose d'approuver cette demande de subvention.

M. LE MAIRE.- Je soumets cette délibération à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés -

N° 2026/135 - Protection des Collines - Travaux d'amélioration de la forêt communale dans le secteur du Vallon de la Vache : demande d'une aide financière auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône -

Mme LEVY-FANUCCI.- Dans la continuité des délibérations précédentes, nous proposons de réaliser des travaux d'amélioration forestière sur 21 hectares au Vallon de la Vache. Cette intervention permettra de renforcer la biodiversité, favoriser le développement des peuplements et améliorer la résilience de la forêt face aux enjeux environnementaux.

Ce projet, d'un montant de 47 863 € HT, fera l'objet d'une demande de subvention au Département à hauteur de 60 %, soit 28 717,80 €.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Le Vallon de la Vache se trouve juste après La Bourdonnière, au début de la route des Thermes.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je soumets cette délibération à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés -

N° 2026/136 - Protection des Collines - Délimitation du périmètre de forêt communale depuis le vallon du Ratier jusqu'au Baou de l'Aigle : demande d'une aide financière auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône -

Mme LEVY-FANUCCI.- Dans la continuité de notre engagement pour la protection de la forêt communale, nous proposons de réaliser, avec l'appui de l'Office National des Forêts, la mise en peinture des délimitations du périmètre forestier communal entre le vallon du Ratier et le Baou de l'Aigle.

Cette opération permettra d'améliorer la gestion et la coordination des interventions sur nos espaces naturels, pour renforcer la prévention du risque incendie.

Le projet, d'un montant de 2 768,50 € HT, fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Département à hauteur de 60 %, soit 1 661 €.

Je vous propose d'adopter cette demande de subvention.

M. LE MAIRE.- Je la soumets à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés -

N° 2026/137 - Allauch soutient l'apiculture française : convention de dépôt de ruches en forêt communale au Lieu-dit La Limace -

Mme LEVY-FANUCCI.- Il vous est proposé aujourd'hui de procéder au renouvellement d'une convention relative à l'implantation de ruches sur le domaine forestier communal, au lieu-dit « La Limace ».

Pour mémoire, notre assemblée avait autorisé, en 2023, Monsieur Didier DANIEL à installer dix ruches sur la parcelle communale AV n°0075, dans le cadre d'une mise à disposition gratuite et encadrée pour une durée de trois ans.

Cette convention arrivant à son terme, l'intéressé a sollicité son renouvellement afin de poursuivre son activité apicole sur ce même site.

L'Office National des Forêts, associé à la gestion de ce secteur, a émis un avis favorable à la reconduction de cette implantation.

Ce renouvellement s'inscrit dans la continuité de l'engagement de la commune en faveur de l'apiculture locale, tout en renforçant les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

La mise à disposition resterait accordée à titre gratuit pour une nouvelle période de trois ans à compter du 1er août 2026.

Il convient également de rappeler que l'apiculture tient une place significative sur notre territoire communal, avec 670 ruches réparties entre 11 apiculteurs, dont un rucher-école, témoignant d'une dynamique locale forte en matière de préservation de l'environnement et de maintien de la biodiversité.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous propose d'approuver le renouvellement de cette convention.

M. GONZALEZ.- Je voudrais remercier les services municipaux qui s'occupent de nos collines, c'est très bien. Mais, je remercie et félicite aussi chaleureusement Madame LEVY-FANUCCI qui fait un travail très important pour conserver notre patrimoine forestier et nos collines. Merci, Madame.

(Applaudissements)

Mme LEVY-FANUCCI.- Je remercie le Comité Feux, toujours présent tout au long de l'année, et surtout pendant cette période estivale où ils sortent tous les jours.

M. LE MAIRE.- Merci à vous. Merci pour elle. Et merci à tous les services qui sont mobilisés en cette période particulièrement sensible, comme on l'a rappelé. Il y a aussi un enjeu qui fait l'objet de plus en plus de sollicitations : les fameux frelons asiatiques qui viennent décimer une partie des abeilles qui évoluent dans les collines. Nous avons réceptionné, au mois de juin, grâce au travail mené par Isabelle et les services, des pièges à frelons. Nous avons à disposition un certain nombre de pièges à la fois pour les apiculteurs et des particuliers. Sachez qu'il y a déjà un certain nombre de demandes enregistrées et que l'on va pouvoir satisfaire dans les tout prochains jours. Si ce dispositif vous intéresse, vous pouvez contacter la municipalité et le service de Protection des collines afin que l'on puisse vous donner satisfaction pour lutter contre l'invasion des frelons.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je soumets cette délibération à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés -

Nous avons fini avec le volet Environnement. Merci à vous pour l'ensemble des éléments portés à la connaissance de l'ensemble des Allaudiens et du public qui est avec nous aujourd'hui. Nous passons au volet Éducation qui a une résonance particulière alors que, comme je vous le rappelle, nous nous trouvons dans la cour végétalisée de l'école du village, la plus vieille école d'Allauch, construite et inaugurée en 1896.

II. EDUCATION

N° 2026/138 - Signature d'une convention-cadre entre la ville d'Allauch et la Caisse des Ecoles -

Mme GRECO DE CONINGH.- Bonjour à tous. Ce Conseil municipal de début juillet me donne l'occasion de faire un bilan sur l'année scolaire 2025-2026. Elle s'est déroulée dans de très bonnes conditions grâce à l'engagement conjoint de la municipalité et des familles. L'action de la commune s'est articulée autour de plusieurs priorités.

Notre première priorité a été de garantir un accueil de qualité. La commune maintient le meilleur niveau possible, avec un ATSEM dans chaque classe de maternelle, les éducateurs sportifs dédiés au sport scolaire et un accompagnement des projets pédagogiques.

Les élèves ont bénéficié d'activités d'éducation artistique et culturelle, de matériels numériques modernes dans les classes, ainsi que de transports pour les activités sportives et les sorties pédagogiques, comme la natation, patrimoine communal, domaine de Pichauris et les opérations de reboisement, entre

autres ; il y en a encore beaucoup.

Les actions en faveur du bien-être des élèves ont été poursuivies, avec le maintien de la dotation de 35 € par élève pour l'achat des fournitures scolaires, les garderies de 7 h 30 à 18 h, une étude gratuite pour les élèves des écoles élémentaires et des activités périscolaires sur le temps de cantine.

La deuxième priorité a été l'amélioration des conditions d'accueil. La commune a poursuivi son programme de rénovation des écoles avec près de 500 000 € de travaux réalisés chaque année. Le plan de climatisation, engagé depuis 2023, se poursuit : 42 classes sont climatisées, ainsi que l'ensemble des réfectoires. Lors des épisodes de fortes chaleurs, des mesures spécifiques ont été mises en place avec la distribution d'eau, des brumisateurs, des glaces et des jeux d'eau, ainsi que l'organisation de journées comme les activités sportives qui sont faites plutôt le matin.

La modernisation numérique des écoles se poursuit grâce au dispositif Territoire numérique éducatif. Les écrans numériques interactifs remplacent progressivement les anciens équipements. Les tablettes sont prêtées, chaque année, aux élèves de CM2 et les enseignants disposent de nouveaux ordinateurs. L'ensemble des groupes scolaires sera équipé d'ici la fin de la rentrée 2026.

La troisième priorité est fixée sur la restauration de qualité dans nos cantines. La restauration scolaire poursuit son engagement en faveur d'une alimentation équilibrée et de qualité grâce au Projet alimentaire de territoire, en favorisant les producteurs locaux. La lutte contre le gaspillage alimentaire se poursuit avec des résultats reconnus. La cuisine centrale prépare quotidiennement près de 2 000 repas pour les écoles, les crèches et le centre de loisirs.

Je vous donne quelques chiffres-clés pour avoir bien en tête le quotidien de nos écoles. La commune compte 7 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires accueillant plus de 2 000 élèves. Au cours de l'année 2025/2026, 282 000 repas ont été servis, près de 96 % de nos élèves sont demi-pensionnaires et 121 agents sont mobilisés dans les services de l'Education, à la restauration et dans l'entretien pour favoriser le bien-être de nos élèves.

Les perspectives 2026-2027 sont simples : la municipalité va poursuivre ces investissements afin d'améliorer le confort thermique des écoles, de moderniser les équipements, de maintenir la qualité des services et de soutenir les projets éducatifs favorisant la réussite et l'épanouissement des élèves.

En conclusion, l'année 2025-2026 confirme l'engagement de notre commune en faveur de l'éducation. Les investissements réalisés et la mobilisation des équipes permettent d'offrir aux enfants un environnement d'apprentissage, de restauration et d'accueil de qualité, au service de leur réussite et de leur bien-être.

J'en profite pour remercier Monsieur Georges PINERI, directeur du service Education et de la Petite enfance, ainsi que toutes les équipes pour la qualité du travail réalisé tout au long de l'année.

J'enchaîne sur la délibération.

La délibération qui vous est présentée vise à formaliser les relations entre la ville d'Allauch et la Caisse des Écoles.

La Caisse des Ecoles assurent l'organisation et le financement de nombreuses actions éducatives et périscolaires, telles que les activités sur le temps méridien, les études surveillées, les manifestations scolaires, les actions de prévention, ainsi que l'achat de fournitures, de matériels pédagogiques et de livres.

Au-delà du soutien financier de la commune, il convient aujourd'hui de mettre à jour les modalités de notre organisation entre le Ville et la Caisse des Ecoles.

Cette convention vient cadrer et sécuriser juridiquement ces relations.

Je vous propose d'approuver cette convention.

M. LE MAIRE.- Merci de cette intervention et de la présentation de ce bilan et de ces perspectives pour la prochaine rentrée scolaire. Nous y travaillons déjà depuis un petit moment. Nous aurions préféré nous tromper, mais malheureusement, on avait fait le bon choix, il y a un peu plus de 3 ans, en mettant en place ce plan de climatisation dans les groupes scolaires. Beaucoup tentaient de nous dissuader de le

faire considérant que les brasseurs d'air et d'autres dispositifs suffiraient. On voit que, concrètement, dans certaines classes, notamment quand on a des groupes scolaires un peu anciens, il n'y a que la climatisation qui permet d'assurer pour nos élèves, pour le personnel enseignant, pour le personnel des écoles, des conditions de travail qui restent optimales. On ne peut pas considérer qu'il y ait un effort à faire sur quelques jours, vu la durée de ces fortes chaleurs, il n'aurait pas été possible de laisser les enfants dans des conditions de travail qui ne soient pas adaptées.

Nous continuerons à déployer et à rafraîchir un certain nombre d'équipements publics, en mettant la priorité dans nos écoles, comme nous le faisons systématiquement. Le plan de climatisation, je pense que c'est quelque chose qui parle à Monsieur GONZALEZ.

Je soumets cette délibération à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés -

N° 2026/139 - Signature d'un avenant à la convention relative au « Projet Educatif de Territoire » et « Plan mercredi » (accueil de loisirs pour les enfants) -

Mme GRECO DE CONINGH.- Pour rappel le Plan mercredi est un label qui permet d'avoir un haut niveau de qualité sur ce que l'on propose en activités périscolaires et de financement.

Cette délibération vise à renforcer les services et activités proposés aux familles d'Allauch.

Le Projet éducatif de territoire a pour objectif d'assurer une continuité entre les différents acteurs et tout au long des temps de vie de l'enfant (scolaires, périscolaires et extrascolaires).

Dans ce cadre, de nombreux projets ont d'ores et déjà pu être développés autour de quatre thématiques : la culture, le sport, le développement durable et l'identité provençale. A titre d'exemples, des animations sont proposées au sein du pôle culturel (nombreux ateliers, expositions, contes, créations artistiques), les olympiades des maternelles ont vu le jour depuis deux ans, des animations provençales sont proposées dans les écoles (spectacles, danses, chorales)…

Pour mémoire, le Projet Educatif de Territoire (PEdT) et la Convention Territoriale Globale (CTG) permettent à la commune de bénéficier de financements de la Caisse d'Allocations Familiales au bénéfice de notre centre aéré, dans le cadre du Plan Mercredi.

Il est aujourd'hui proposé de prolonger le PEdT de quatre mois afin d'aligner son échéance avec celle de la CTG au 1er janvier 2027.

Cette harmonisation permettra de mieux coordonner nos politiques éducatives et de préparer sereinement la prochaine étape de nos engagements au service des familles allaudiennes.

Je vous propose d'approuver le présent avenant.

M. LE MAIRE.- Ces acronymes peuvent paraître un peu barbares, mais ce sont ceux du ministère de l'Education nationale, et nous essayons d'optimiser l'ensemble de ces dispositifs pour proposer un maximum de services aux familles et aux enfants de la commune et faciliter les financements qui vont avec.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je soumets cette délibération à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés -

Nous passons au volet suivant, à savoir le volet Sécurité. Vous savez que, depuis le 12 juin, nous avons les premières brigades de nuit de la Police municipale qui interviennent sur l'ensemble du territoire communal. Pour aller plus loin dans la mise en oeuvre d'une Police municipale qui sera progressivement présente 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, nous allons déroger à la durée légale annuelle du travail et à la fixation de la durée du temps de travail pour les agents relevant du cadre d'emploi des agents de Police municipale qui composent spécifiquement ces brigades de nuit.

III. SECURITE

N° 2026/140 - Dérogation à la durée légale annuelle du travail et fixation de la durée du temps de travail à 1502 heures par an pour les agents relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale composant les brigades de nuit -

M. MINEO.- Je remercie l'ensemble des services de la Police municipale pour l'excellent travail qu'ils assurent jour et nuit au sein de notre collectivité. Je peux vous dire qu'en lisant les rapports tous les jours, c'est du travail très professionnel.

Cette délibération traduit notre volonté de renforcer durablement la sécurité et la tranquillité publique sur l'ensemble de la commune.

La police municipale assure déjà une présence jusqu'à 2 h du matin. Depuis le 12 juin, une montée en puissance est engagée avec la mise en place progressive de deux brigades de nuit, afin d'étendre cette présence.

Compte tenu des sujétions particulières liées au travail de nuit, il est proposé d'adapter le temps de travail annuel des agents concernés à 1 502 heures, conformément au décret du 25 août 2000, qui permet une réduction de la durée annuelle de travail pour les agents soumis à des contraintes spécifiques.

Cette délibération permet ainsi de concilier le renforcement de la sécurité de nos administrés avec la juste reconnaissance des conditions d'exercice de nos policiers municipaux que je remercie encore chaleureusement.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MINEO. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. GONZALEZ.- Feu vert pour nous ! Nous avons une Police municipale qui est armée, c'est très bien, et cela fait des dizaines d'années que je demandais qu'il y ait des patrouille de police la nuit. C'est « carton plein ». Merci.

M. LE MAIRE.- Merci à vous. On a déjà un premier bilan de l'activité. On a eu à les accompagner durant certaines nuits. Vous savez qu'ils sont là pour les soirées les plus sensibles, notamment les vendredis et samedis soir où ils sont là sans discontinuer, toute la nuit. Sur les premières brigades qui ont été effectuées, depuis le 12 juin dernier, ils ont réalisé 23 interventions, 7 individus appréhendés. Les interventions concernaient principalement des nuisances sonores, mais aussi deux cas de violences intrafamiliales, une intrusion nocturne à la piscine municipale, beaucoup de vitesses excessives - c'est malheureusement un fléau et ils vont multiplier les contrôles, la nuit, sur les différents axes de la commune -, un cas de différend familial, une dégradation de biens, une assistance à une personne qui avait un problème sur son véhicule, plusieurs levées de doute sur des déclenchements d'alarme dans des domiciles en l'absence de propriétaire, une ivresse publique manifeste et quelques conduites sous l'emprise de l'alcool. Ils vont là, au-delà des interventions classiques, mener des opérations spécifiques qui ont vocation à s'intensifier, en matière de sécurité routière. Statistiquement, on voit qu'ils sont bien occupés jusqu'à 2/3 h du matin ; après, c'est plus calme, mais ils sont sur le territoire municipal, ils tournent dans les noyaux villageois et ils sont là en cas de besoin. C'est bien l'objectif de la mise en place de cette brigade municipale. Leur présence, les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche, sera assurée jusqu'au 31 juillet. Au-delà de cela, ils pourront aussi assurer certains soirs supplémentaires dans la semaine et on renforcera progressivement les effectifs pour qu'à terme, au maximum d'ici 2028, nous ayons une Police municipale 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je soumets cette délibération à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés -

Je voulais aussi, avant que l'on aille plus loin sur le volet Sécurité, dire que Patrick MINEO et Loïc TORTIA travaillent au dossier de la création d'une Réserve communale de sécurité civile. Loïc, peux-tu nous dire où en est sa mise en œuvre ?

M. TORTIA.- Mes chers collègues, comme vous le savez, la sécurité des Allaudiens est une priorité de l'action municipale. Face à la multiplication des risques naturels, climatiques ou sanitaires, notre commune poursuit le renforcement de ses moyens de prévention et d'intervention.

C'est dans cet esprit que la ville d'Allauch se dote d'une Réserve Communale de Sécurité Civile, composée de citoyens bénévoles. Placée sous l'autorité du Maire, cette réserve sera encadrée, formée et équipée afin de venir en appui des services de secours, lors de situations exceptionnelles : inondations, canicules, épisodes de grands froids ou crises sanitaires et pourront être mobilisés également pour être associés à la gestion de certains grands évènements.

Les formalités administratives sont désormais achevées. Après une campagne d'information menée par la Ville, nous sommes entrés dans la phase de recrutement des bénévoles, qui seront ensuite équipés et formés par le Service Prévention des Risques et Sécurité afin d'être pleinement opérationnels dans les prochaines semaines.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Loïc, pour ce point de situation. Vous allez recevoir les premiers bénévoles qui vont être recrutés dans les tout prochains jours.

Le volet Sécurité étant terminé, nous passons au volet suivant de ce Conseil municipal qui concerne la démocratie participative à travers nos conseils de quartier et la vie associative.

IV. CONSEILS DE QUARTIER ET VIE ASSOCIATIVE

N° 2026/141 - Mise à jour de la charte de fonctionnement des Conseils de quartier -

M. PAGET.- Il est proposé d'adopter une nouvelle charte des Conseils de Quartier, dans la continuité du travail mené depuis 2020. Cette évolution vise à adapter le dispositif de démocratie participative aux réalités du terrain, en renforçant sa lisibilité et son efficacité.

Cette révision prévoit plusieurs modifications structurelles importantes. Le périmètre des Conseils de Quartier est élargi, passant de trois à six instances afin de mieux couvrir les différents secteurs de la commune et d'intégrer de nouveaux espaces de vie.

La composition des conseils est simplifiée avec la suppression des différents collèges au profit d'une organisation unique. Par ailleurs, la durée des mandats est désormais alignée sur celle de la mandature, garantissant une plus grande cohérence dans le temps.

Enfin, l'organisation des réunions inter-quartiers est centralisée afin d'assurer une meilleure coordination.

L'ensemble de ces évolutions s'inscrit dans une volonté de simplification et de rationalisation du dispositif, tout en maintenant les Conseils de Quartier comme des instances de proximité essentielles au dialogue dans chacun de nos noyaux villageois.

Je vous propose d'approuver cette nouvelle charte.

M. LE MAIRE.- Merci pour cette présentation. Je vois que Monsieur Frédéric DUTOIT veut s'exprimer, ainsi que Madame VARNIER.

Mme VARNIER.- Je prends acte de cette nouvelle charte. Je souhaiterais simplement formuler deux observations. D'abord, puisque la charte prévoit que les conseillers municipaux peuvent assister aux Conseils de quartier, je souhaiterais que les convocations et les ordres du jour nous soient systématiquement adressés, afin que nous puissions exercer ce droit.

Ensuite, je pense qu'il serait souhaitable que les comptes rendus soient publiés sur le site de la commune plutôt que simplement consultables au service Vie des quartiers. Cela renforcerait encore la transparence et permettrait à davantage d'habitants de suivre les travaux de ces instances.

M. DUTOIT.- Monsieur le Maire, chers collègues, autant le savoir, dans notre pays, les Conseils de quartier sont une conquête de la gauche et du mouvement populaire. Ils sont un symbole de la démocratie participative. L'idée des Conseils de quartier émerge dans un contexte de démocratie de proximité et de décentralisation, dans les années 70. Elle est initiée par les élus locaux, les militants associatifs et les cadres de la fonction publique, de toutes opinions, qui appellent à une gestion plus directe et participative des affaires locales.

Les Conseils de quartier sont des instances consultatives qui permettent aux habitants de formuler des propositions sur la vie locale. Ils sont un véritable levier de pouvoir citoyen pour peu que chacun s'y engage.

Leur institutionnalisation (loi du 27 février 2002) reflète la volonté démocratique portée par la gauche en France pour redonner du pouvoir aux citoyens. J'appelle donc fortement les habitants de notre commune à y participer et à y contribuer. La démocratie n'en sera que renforcée, à Allauch.

M. LE MAIRE.- Merci pour vos interventions respectives. Je tiens à rassurer tout le monde : nos Conseils de quartiers ne sont ni de droite ni de gauche, Monsieur DUTOIT. C'est pour formaliser l'engagement de citoyens qui souhaitent s'impliquer dans la vie quotidienne de nos noyaux villageois. Dans la vie communale, il faut savoir ne pas tout politiser. On compte sur un engagement citoyen. Peu importe la majorité qui a pu porter ce projet de loi, à l'époque, qui a permis la création de ces Conseils de quartier. L'essentiel est que cet outil soit à notre disposition. En 2020, il n'y avait plus de CIQ, il n'y avait plus d'instance de démocratie participative à l'échelle de nos noyaux villageois, donc nous avions fait le choix, avec l'ensemble de l'équipe municipale, de les recréer à travers des Conseils de quartier. On a vu que cela avait bien fonctionné. Nous essayons d'améliorer le dispositif parce qu'il faut être capable de le faire vivre. Ce sont aussi des réunions qui concernent des sujets particulièrement divers, que l'on essaie aussi d'encadrer. On est là pour répondre à toutes les sollicitations, aussi bien les problèmes du quotidien que d'essayer de se projeter sur des projets à l'échelle des noyaux villageois ou de la commune tout entière.

C'est dans cet esprit-là que ces Conseils de quartier sont constitués. N'en faisons pas des instances politisées, mais des instances de vie démocratique citoyenne, en espérant que les débats soient les plus utiles possible. Très concrètement, dans le cadre du premier mandat, nous avions associés des Conseils de quartier à un ensemble de décisions, notamment quand on avait mis en place le plan d'extinction nocturne des éclairages, quand il y a eu la crise énergétique après l'éclatement du conflit russo-ukrainien, et tout un ensemble de dispositifs auquel nous avons associé étroitement les Conseils de quartier. Cependant, ils n'ont pas vocation non plus à être phagocytés par les élus municipaux car ce n'est pas à nous de nous exprimer, mais plutôt aux citoyens. Si vous voulez assister à ces réunions, vous êtes naturellement les bienvenus. Mais, c'est un échange que nous menons directement avec les citoyens. C'est un espace d'expression et rien n'est décidé en Conseil de quartier, si cela devait aboutir sur un certain nombre de projets ou de mises en place, qui ne fasse pas l'objet, ensuite, d'une délibération au sein du Conseil municipal. Naturellement, nous aurons tous le même niveau d'information concernant l'application des mesures qui seront susceptibles d'y être décidées.

Merci à Anthony PAGET, Aurélie TRICHAUD-PIRANI et Maurice ATTIAS qui sont nos trois adjoints en charge plus spécifiquement de ces enjeux. Cela mobilise du temps et cela nécessite aussi un travail de suivi, de coordination, de demandes d'intervention, aussi bien auprès des services métropolitains et des services municipaux. C'est toute une logistique qui est en place pour essayer de répondre au mieux aux besoins des Allaudiens.

Je soumets cette délibération à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés -

N° 2026/142 - Soutien aux associations : subvention à l'association Notre-Dame du Château -

M. PAGET.- L'église Notre-Dame du Château représente un élément essentiel de notre patrimoine communal. Par son histoire et sa valeur architecturale, elle participe pleinement à l'identité et à la mémoire de notre territoire.

L'association Notre-Dame du Château sollicite aujourd'hui le soutien de la commune afin de contribuer au financement des travaux de rénovation de la toiture, indispensables à la préservation de l'édifice.

Le coût de ces travaux est estimé à 30 000 € T.T.C.

Au regard de l'intérêt patrimonial de ce projet, il est proposé que la commune accompagne cet effort à hauteur de 50 %, soit 15 000 €.

Cette participation traduit notre volonté de préserver durablement ce patrimoine et de soutenir les initiatives locales en faveur de sa valorisation.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Anthony PAGET. Je veux saluer le travail mené par l'association Notre-Dame du Château qui compte beaucoup de bénévoles, en lien avec le Père Mathieu DESJARDINS. Effectivement, des travaux sont réalisé régulièrement pour préserver cet élément tout à fait remarquable de notre patrimoine communal. C'est donc naturellement qu'on les accompagne dans ce projet de rénovation de la toiture.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je soumets cette délibération à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés -

N° 2026/143 - Approbation d'une convention type de mise à disposition de biens communaux aux associations - Abrogation de la délibération n° 2025/104 du 05 juillet 2025 -

M. PAGET.- Par cette délibération, nous poursuivons notre volonté de mettre nos équipements communaux au service de l'intérêt général et de la dynamique associative d'Allauch.

Les aménagements réalisés sur l'ancien site de la SEMM ont permis de créer un espace de stockage mieux organisé et mieux adapté aux besoins de chacun. Dans ce cadre, une partie de 50 m² est désormais affectée au Groupe Saint-Eloi Allaudien pour le stockage de ses charrettes.

Nous proposons aujourd'hui d'actualiser notre délibération afin que cette mise à disposition soit pleinement intégrée.

Je vous propose d'approuver la présente délibération.

M. LE MAIRE.- Je soumets la délibération à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés -

V. SPORTS

N° 2026/144 - Soutien aux associations sportives : subventions au titre de l'année 2026

Mme PARTOUCHE. - Des dossiers de demande de subvention ont été déposés par les associations sportives de la commune au titre de l'exercice 2026.

Ces associations jouent un rôle essentiel dans l'animation de la vie locale, le développement de la pratique sportive pour tous et l'encadrement de nombreux jeunes Allaudiens.

Afin de soutenir leurs actions présentant un intérêt public local, il est proposé de procéder à une première attribution de subventions pour un montant total de 63 050 €, conformément au tableau annexé à la délibération. Cela concerne 26 associations.

Ces propositions ont été établies dans le respect du règlement d'attribution des subventions adopté par le Conseil municipal en 2021 et après examen des dossiers déposés par les associations concernées.

Je vous propose donc d'approuver cette première multi-attribution de subventions aux associations sportives pour l'année 2026.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. C'est le calendrier que l'on s'était fixé pour que ces associations puissent bénéficier de ce soutien financier, dans la perspective de la future rentrée, pour l'ensemble des clubs de la commune. Cela concerne tous les clubs que vous connaissez : l'Allaudien Tennis Club, le basket, le club de tir, l'école de Taekwondo, tout un tas d'associations sportives bien installées sur la commune. La liste complète est associée à cette délibération.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je la soumets à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés -

Nous passons au volet Culture.

VI. CULTURE

N° 2026/145 - Aide au Développement Culturel des Communes 2026 : demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône -

Mme FABRE.- Cette délibération vise à actualiser notre demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la programmation culturelle 2026.

Depuis la première sollicitation, la programmation s'est enrichie et structurée autour de nombreux temps forts : le Festival d'Astronomie de Provence avec la soirée d'observation du ciel à Pichauris, la conférence-concert et les actions pédagogiques autour du planétarium, les Escales au Japon proposant spectacles, cinéma et ateliers, ainsi que le Allauch Festival – soirées sous les étoiles, dédié aux musiques méditerranéennes.

S'y ajoutent le cinéma en plein air, organisé autour de projections intergénérationnelles, le concert hommage à Johnny Hallyday, ainsi que des actions de médiation culturelle et patrimoniale, notamment les Journées Européennes du Patrimoine autour des gravures du Garlaban et de la mémoire locale.

La programmation comprend également des actions tout au long de l'année autour du jeune public, des spectacles familiaux de Noël, des ateliers de reliure, et le développement de la culture numérique au sein de l'Atelier.

L'ensemble de ces actions traduit une programmation plus large et plus ambitieuse, pleinement en cohérence avec les priorités départementales en matière d'accès à la culture.

Le montant des dépenses éligibles atteint désormais un peu plus de 84 400 €.

Nous vous proposons donc d'actualiser notre plan de financement afin de porter la subvention demandée à 42 207,86 €, soit toujours 50 % des dépenses éligibles, sans modification du taux de participation sollicité.

Cette délibération nous permet simplement de maximiser les financements extérieurs mobilisables pour accompagner une programmation culturelle ambitieuse, au bénéfice des Allaudiens et de l'attractivité de notre commune. Je vous propose donc de l'adopter.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas de demande d'intervention, je soumets cette délibération à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés -

N° 2026/146 - Signature d'une convention d'accueil de manifestation entre l'Association Festival International de Jazz de Marseille des Cinq Continents et la commune d'Allauch -

Mme FABRE.- La Ville s'associe une nouvelle fois au Festival International de Jazz de Marseille des Cinq Continents, avec lequel elle entretient depuis plusieurs années une collaboration régulière et réussie.

Dans ce cadre, nous accueillerons, le vendredi 24 juillet 2026, aux jardins de la Bastide de Fontvieille, un concert gratuit d'exception avec Airelle Besson et Lionel Suarez, trompette et accordéon.

Cette programmation confirme notre volonté de proposer une offre culturelle exigeante et accessible, tout en valorisant notre patrimoine et l'attractivité de la commune.

Je vous propose d'approuver cette convention.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame Jacqueline FABRE.

Mme VARNIER.- Je souhaite, tout d'abord, saluer cette initiative. J'aime beaucoup le jazz et j'essaie de transmettre ce goût à mes enfants parce que je crois qu'il est important de leur faire découvrir différents univers musicaux. Je suis donc heureuse que l'on continue à rendre cette musique accessible au plus grand nombre, grâce à ce concert gratuit. Je suis convaincue que la culture est un formidable vecteur de transmission et de partage entre les générations. Permettre à chacun, notamment aux plus jeunes, de découvrir le jazz grâce à un concert gratuit est une initiative que je tenais à saluer.

M. LE MAIRE.- Nous avons la chance d'accueillir ces concerts de jazz, chaque année depuis 2020. Chaque fois, cela remporte un certain succès et l'avantage est que l'accès est libre et chacun peut donc en profiter librement. Je soumets cette délibération à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés -

N° 2026/147 - Création du Allauch Festival - Signature de la convention de mécénat avec la Fondation du Crédit Agricole Alpes Provence -

M. MICELI. - Avant de passer au vote, je tenais à remercier la Fondation du Crédit agricole Alpes-Provence pour son soutien de 10 000 €. Je vous remercie également, Monsieur le Maire, pour votre engagement en faveur d'une culture ambitieuse et accessible, ainsi que l'ensemble des agents du service Culture, des services municipaux, des pompiers et de tous les services associés pour leur remarquable implication dans la réussite de ce projet qui est une première sur Allauch.

J'en profite également pour vous annoncer que, malgré le Mondial 2026, le premier Allauch Festival connaît déjà un franc succès. Au regard des dernières réservations, tout semble aller dans le même sens pour les spectacles à venir.

Le Théâtre de Nature est un cadre exceptionnel apprécié par les artistes pour son acoustique. Il est toutefois limité à environ 1 000 places. C'est pour cela que j'invite, d'ores et déjà, les personnes à réserver rapidement sur allauch.com ou directement au Pôle culturel.

Cette délibération s'inscrit dans notre ambition de faire d'Allauch une commune toujours plus dynamique sur le plan culturel avec la création du Allauch Festival, un nouveau rendez-vous musical populaire et fédérateur qui se tiendra du 9 au 15 juillet.

Pour cette première édition, nous accueillerons Christophe Maé le 9 juillet, Chimène Badi accompagnée de quarante choristes le 10 juillet, le spectacle « Génération Comédies Musicales » le 11 juillet, Jean Menconi et les chants corses le 12 juillet, ainsi que Sound of Legend le 15 juillet. Je vous invite toutes et tous à venir, y compris les élus, il n'y a pas d'âge pour venir nous rejoindre.

Dans un contexte budgétaire exigeant, nous avons souhaité construire ce projet avec des partenaires financiers. La Fondation du Crédit Agricole Alpes Provence a choisi d'accompagner cette initiative à hauteur de 10 000 €.

Je vous propose donc d'approuver cette convention de mécénat afin de permettre la réalisation de ce nouvel événement culturel.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Thierry MICELI, pour cette présentation.

Cela me permet de revenir sur la petite frustration de nombreux Allaudiens concernant la date de Christophe MAÉ qui a été remplie en quelques minutes. Forcément, 1 000 places dans notre Théâtre de Nature… On avait limité pourtant à 4 places par personne l'achat possible sur le site de la billetterie. Cela a généré beaucoup de frustration car nous avons eu plus de 15 000 connexions, donc je pense que l'on aurait pu vendre 30 000 ou 40 000 places. Mais, malheureusement, nous n'avons pas le Stade Vélodrome à notre disposition. Un peu plus de 1 000 privilégiés pourront bénéficier de cette magnifique date. Pour prioriser la demande de nos habitants, car ces organisations sont prioritairement pour les Allaudiens, lorsque nous recevrons, dès la prochaine édition du Allauch Festival, des artistes de cette qualité, nous mettrons en place un système de pré-réservation pour s'assurer que ce soit une très large majorité d'Allaudiens qui puissent en bénéficier.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je soumets cette délibération à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés -

N° 2026/148 - Dispositif « Aller vers » : signature d'une convention de mise à disposition avec le Théâtre Gymnase -Bernardines et la commune d'Allauch -

M. MICELI.- Monsieur le Maire, je tiens encore à vous remercier, ainsi que tous les services associés à tous les évènements. C'est un spectacle gratuit qui vient compléter une programmation culturelle 2026 particulièrement riche. Je pense que cela n'a échappé à personne. Les amateurs de music-hall, de cabaret de spectacles visuels devraient véritablement passer un agréable moment. J'invite, encore une fois, les personnes à réserver les spectacles à l'avance sur allauch.com ou directement au Pôle culturel.

Dans le cadre de sa politique d'accès à la culture pour tous, la Ville poursuit son engagement aux côtés du dispositif ALLER VERS, porté par le Théâtre du Gymnase et soutenu par le Département des Bouches-du-Rhône.

Depuis 2021, cette tournée culturelle propose gratuitement des spectacles de qualité au plus près des habitants, dans des lieux du quotidien et parfois inattendus.

Allauch accueillera, le 22 juillet prochain, « Un Cabaret apparaît », une création de la chorégraphe marseillaise Balkis Moutashar, sur le parvis de la Bastide de Fontvieille.

Une belle occasion de faire vivre notre patrimoine, de renforcer l'accès à la culture et de proposer aux Allaudiens un événement gratuit et ouvert à tous.

Je vous propose donc d'approuver cette convention de partenariat.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas de demande d'intervention, je la soumets à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés -

VII. SANTE ET SOLIDARITE

M. LE MAIRE. - Nous quittons le volet Culture pour passer au volet Santé Solidarité avec déjà un travail mené dans le cadre de la future opération Octobre Rose, avec une signature de convention de partenariat avec l'association « T'hâtez-vous » avec laquelle nous travaillons, depuis plusieurs années. J'en profite pour saluer Monsieur Jean-Luc DEBELLE, un des responsables de l'association et qui nous fait l'amitié de sa présence, ce matin, à l'occasion de ce Conseil municipal. En l'absence de Madame Marie-Christine CIANNARELLA, Madame Aurélie TRICHAUD-PIRANI nous présente le rapport.

N° 2026/149 - Opération « Octobre Rose » : Signature d'une convention de partenariat avec l'association « T'hâtez-vous » -

Mme TRICHAUD-PIRANI.- Cette délibération s'inscrit dans une démarche forte de santé publique et de mobilisation collective autour d'« Octobre Rose », cause nationale dédiée à la lutte contre le cancer du sein.

À travers cette opération, la commune affirme son engagement en faveur de la prévention et de la solidarité, en s'appuyant sur un partenariat structurant avec l'association « T'hâtez-vous » et l'ensemble des acteurs locaux : associations, CCAS, établissements de santé comme l'Hôpital d'Allauch, ainsi que le CRCDC, la CPTS et les forces vives économiques du territoire.

La convention proposée permet d'encadrer cette mobilisation en garantissant trois éléments essentiels : la coordination des actions, la transparence financière, et le reversement intégral des fonds à l'Institut Paoli-Calmette, acteur de référence dans la recherche et le traitement du cancer.

L'édition précédente illustre pleinement la réussite de cette dynamique, avec un don record de 29 079 €, fruit d'une mobilisation exemplaire et en forte progression.

Au-delà de l'événement, c'est une véritable culture de la prévention et du dépistage qui s'ancre dans notre commune, portée par l'engagement collectif et la solidarité locale.

Je vous propose d'approuver la présente convention.

M. LE MAIRE.- L'engagement de tous ces acteurs est absolument essentiel. C'est une belle dynamique, depuis désormais plusieurs années, autour de « Octobre Rose ». On rappelle, pour les femmes, l'impératif de contrôles réguliers car plus un risque de cancer est traité rapidement, moins il a de chance de développer un certain nombre de complications.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas de demande d'intervention, je soumets cette délibération à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés -

Nous passons au volet suivant qui concerne l'Aménagement urbain et la préservation de notre cadre de vie. C'est une délibération annuelle qui concerne le bilan des cessions et des acquisitions au titre de l'année 2025.

VIII. AMENAGEMENT URBAIN ET PRESERVATION DE NOTRE CADRE DE VIE

N° 2026/150 - Bilan des cessions et acquisitions 2025 -

M. SABATIER.- Ce volet Aménagement urbain, et particulièrement ce volet acquisitions/cessions est particulièrement dense, mais je tenais, cette année, à rentrer dans les détails.

Conformément à l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il nous revient de délibérer, chaque année, sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par notre commune. Je souhaite, avant d'entrer dans le détail des opérations, vous rappeler la méthode qui a guidé notre politique de gestion et de valorisation foncière et patrimoniale cette année et qui repose sur quelques axes forts.

Comme de nombreuses communes, Allauch dispose d'un patrimoine communal constitué principalement de biens immeubles et de parcelles de terrain. Ce patrimoine constitue un outil au service de nos politiques publiques, qui doit être géré avec la même rigueur que tout autre actif.

Chaque acquisition réalisée cette année répond à un objectif clairement identifié :

- La parcelle EA 59 (Consorts Ruf), à proximité du Cours du 11 Novembre : cette acquisition foncière permettra la réalisation d'un parking public au cœur du Village, entre le bureau de poste et le café du Réseda, répondant à un besoin réel de stationnement.

- **Un terrain de Mme Barthélémy Marie Rose** (22 419 €) vient compléter l'acquisition de la propriété bâtie réalisée en 2024, en vue de la création d'une ferme maraîchère sur l'avenue de Provence. **4 850 m²** seront consacrés à la production de légumes destinés à la cuisine centrale, pour l'approvisionnement de près de **2 000 repas**. Ce projet inscrit notre commune dans une politique ambitieuse de circuits courts, d'agriculture biologique et locale, directement liée à l'alimentation de nos cantines scolaires.

- **Un bien au 14 rue Fernand Rambert** : la commune était locataire de ce local, mis à disposition des associations communales, notamment les anciens combattants. L'acquisition de ce bien de 35 m² pour 90 000 € permet d'économiser un loyer annuel de 6 747,37 €. **En 13 ans, cet investissement sera intégralement rentabilisé**. Le local des Anciens combattants ayant vocation à être aménagé au sein du Pôle associatif de l'ancienne caserne des pompiers, ce bien pourra être valorisé en permettant l'installation d'un artisan ou autre, contribuant ainsi à la dynamisation et à l'attractivité du Vieux Village.

- **La propriété Ollive**, acquise dans le cadre d'un droit de délaissement sur l'avenue Salvador Allende, permettra l'agrandissement du parking de l'équipement public polyvalent Robert Ollive répondant à un besoin concret de nos administrés et usagers de cet équipement, situé au Logis-Neuf.

- **Le petit immeuble du 3 rue des Moulins** (studio à l'étage, local commercial au rez-de-chaussée), acquis auprès de l'EPF, met fin à notre statut de locataire de ce local commercial. Cette préemption s'inscrit, elle aussi, dans notre politique d'acquisition-amélioration et de soutien à l'activité commerciale au cœur du Village.

Du côté des cessions, un bien immobilier qui ne présente pas d'intérêt public devient une charge : entretien, sécurisation, surveillance...

La cession, située au 11 Rue Etienne Louis concerne un bien acquis par préemption pour le compte de l'État, via l'Etablissement Public Foncier PACA, dans le cadre de notre politique d'acquisition-amélioration en faveur de la réhabilitation des petits collectifs - ici un immeuble de 5 logements. Ce bien a été cédé à Erilia, qui s'est engagé à réhabiliter l'immeuble et à transformer les logements en logements sociaux. Les locataires actuels répondent déjà aux critères d'éligibilité au logement social : cette opération sécurise donc leur maintien dans des conditions de logement décentes, tout en étant comptabilisé au titre de la loi SRU.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le Préfet.

M. SABATIER.- Merci, Monsieur le Maire, pour cette remarque.

La parcelle, chemin de la Ribassière ET 58-59 (succession Bonavia Louis) : il s'agissait d'un bien sans maître, acquis gratuitement par la commune dans le cadre des procédures prévues par la loi, puis revendu aux propriétaires riverains pour un montant total de 288 666 €. Cette opération est l'exemple type de notre gestion patrimoniale : aucune dépense d'acquisition, une recette nette pour la commune, et la sortie d'un bien à l'abandon qui aurait pu, à terme, se dégrader et nuire à son environnement.

La propriété Dampierre, au Logis Neuf, avait été acquise en 2019 suite à une mise en demeure d'acquérir. Sa situation idéale, le long de l'Avenue Marcel Julien, a permis l'implantation d'une clinique vétérinaire, apportant une offre nouvelle au Logis Neuf. La partie extérieure reste affectée à sa destination d'origine : la création d'un parking. C'est donc une opération gagnante à différents niveaux - recette de cession, service de proximité et soutien à l'activité locale.

Ces opérations illustrent la méthode mise en place, depuis 2020 : ne jamais acquérir sans projet, ne jamais conserver sans usage. Chaque acquisition se traduit soit par une économie, soit par la sécurisation d'un projet d'intérêt général : logement, équipement public, agriculture en circuit court. Chaque cession transforme à l'inverse un bien dormant ou sans usage en recette ou en projet.

Voilà les enjeux concrets de cette politique patrimoniale.

Je vous propose donc d'approuver ce bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2025.

J'espère ne pas avoir été trop long, mais je tenais, cette année, vous faire le bilan complet de ces acquisitions et cessions. Je vous propose donc d'approuver ce bilan.

M. LE MAIRE.- Merci pour cette présentation. On continue de rationaliser le parc immobilier communal pour le mettre au service d'une ambition de différents projets et celui qui est susceptible de

se réaliser le plus à court terme est cette ferme maraîchère sur l'avenue de Provence, qui va nous permettre, dès la rentrée, d'installer un jeune agriculteur. Le fruit de sa récolte viendra alimenter les cantines scolaires en circuit court.

J'en profite aussi, car la modestie de Patrick SABATIER a fait qu'il ne vous en a pas parlé, ce matin : vous savez que cela fait 6 ans que l'on négocie avec toutes les équipes du CMCAS, le comité d'entreprise d'EDF qui détient les terrains EDF qui se trouvent à l'entrée du village, au niveau du rond-point Saint-Roch, pour y aménager, à terme, un parking au bénéfice de l'ensemble du village.

Le problème de stationnement est récurrent depuis très longtemps et hier, Patrick SABATIER, accompagné de notre directeur général des services, de notre responsable du service Urbanisme, a signé chez le notaire l'acquisition de ce terrain qui nous permettra de réaliser ce futur parking. Je pense que nous pouvons les féliciter.

(Applaudissements)

Je salue l'esprit de responsabilité et les discussions très constructives que nous avons eues avec toutes les équipes du CMCAS. Naturellement, on viendra compenser cet achat à travers l'aménagement et la rénovation des terrains de sport qui leur sont alloués historiquement, depuis après-guerre. Nous remercions aussi EDF d'avoir mené ce projet à son terme. A l'échelle du groupe EDF, c'était un tout petit projet, mais pour nous, il est particulièrement important.

Ces aménagements se feront en deux temps : nous allons aménager, dans les prochains mois, un premier parking qui sera réalisé correctement, mais qui sera une simple adaptation de l'existant, pour maximiser un certain nombre de places et, à terme, avec le soutien – nous l'espérons - de la Métropole Aix-Marseille Provence, l'objectif sera de construire un vrai parking à étages, végétalisé, qui permette de rentrer en voiture au niveau du rond-point Saint-Roch, de sortir à pied sur l'avenue du Général de Gaulle, en face du Pôle culturel de l'Usine électrique, ce qui permettra de répondre aux usages dont nous avons besoin à la fois au bénéfice des habitants, des commerçants, des artisans, des restaurateurs et des cafetiers, et pour accueillir aussi plus facilement tous ceux qui participent aux grands évènements qui viennent rythmer la vie de la commune. On en a vécu plusieurs encore récemment, avec les Fêtes de la Saint-Jean, avec tout un tas d'évènements qui vont venir rythmer l'été, comme vous en avez l'habitude. C'était le cas pour la Fêtes de la Musique, on aura l'occasion de se retrouver le soir du 14 juillet pour la Fête nationale, etc.

Merci et bravo, cher Patrick SABATIER, pour avoir mené ce projet à son terme de manière très constructive avec nos partenaires qui étaient le CMCAS et les équipes de la direction immobilière d'EDF.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je soumets cette délibération à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés -

N° 2026/151 - Autorisation de principe relative à la vente d'une propriété communale Boulevard Marcel Sauvaire à Allauch -

M. SABATIER.- Dans la continuité de la précédente délibération, celle-ci s'inscrit dans la politique volontariste que mène la commune en matière de gestion et de valorisation de son patrimoine foncier.

Il est ainsi proposé de procéder à la cession d'un terrain communal situé boulevard Marcel Sauvaire.

Cette opération permettra, d'une part, de régulariser des occupations existantes et, d'autre part, d'accompagner un projet de développement maîtrisé, limité à la réalisation de quatre logements pavillonnaires conformes aux dispositions du PLUi.

Ce projet traduit notre volonté de concilier valorisation du patrimoine communal, bonne gestion des deniers publics et préservation du cadre de vie, puisqu'une large part du terrain conservera sa vocation d'espace naturel.

Je vous propose donc d'approuver le principe de cette cession et d'autoriser Monsieur le Maire à

accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas de demande d'intervention, je soumets cette délibération à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés -

N° 2026/152 - Pôle culturel de l'Usine électrique : réalisation d'un protocole transactionnel avec l'entreprise EEA -

M. SABATIER.- Cette délibération concerne un protocole transactionnel avec l'entreprise EEA, titulaire du lot gros œuvre de l'opération de réhabilitation qui est intervenue entre 2022 et 2024 sur le site de l'ancienne usine électrique devenue aujourd'hui notre pôle culturel.

À l'issue des travaux, l'entreprise a ouvert un contentieux à l'amiable et présenté un mémoire en réclamation de plus de 183 000 €, correspondant :

- à la suppression des pénalités (62 356 €), réclamées par nos soins par la collectivité,

- à la prise en compte de 62 404 € HT de travaux supplémentaires

- et à une demande de 58 300 € HT au titre de la prolongation du chantier.

La commune a alors engagé une phase de conciliation avec l'entreprise et la maîtrise d'œuvre, à laquelle j'ai assisté. Cette négociation a permis de maintenir intégralement notre position sur les travaux supplémentaires et sur la prolongation du chantier, ces demandes ayant été totalement rejetées. Seul un aléa juridique concernant une partie des pénalités de retard liées à la remise des documents d'exécution nous conduit aujourd'hui à proposer la suppression de 39 400 € de pénalités.

En contrepartie, l'entreprise renonce définitivement à toute autre réclamation financière et s'engage à ne plus former aucun recours relatif à ce marché.

Au final, alors que l'entreprise réclamait plus de 183 000 €, la commune est parvenue à limiter l'accord à 39 400 €, soit un peu plus de 20 % des sommes revendiquées. Plus de 140 000 € de prétentions ont ainsi été écartés grâce à cette négociation.

Il s'agit donc d'un accord particulièrement favorable aux intérêts de la collectivité. Il sécurise définitivement ce dossier, préserve les finances communales et nous évite une procédure contentieuse qui aurait été longue et coûteuse.

Ce protocole permet ainsi de solder définitivement cette opération.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas de demande d'intervention, je soumets cette délibération à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés -

M. SABATIER.- Monsieur le Maire, si vous permettez, je voulais revenir sur cette acquisition du terrain EDF en soulignant un aspect particulier qui me tient à cœur.

Monsieur le Maire, vous fixez un objectif et - j'aime bien le terme -, une mission, mais encore faut-il le mettre en oeuvre. Qui le met en oeuvre sur la commune ? Les employés communaux et particulièrement le directeur général des services. Je tiens, sur ce dossier, à remercier Monsieur le directeur général des service, son équipe, le directeur général adjoint, les services de l'urbanisme en la personne de Madame SANTARELLI, pour leurs efforts, leur disponibilité, leur compétence pour l'acquisition de ce terrain EDF.

M. LE MAIRE.- Merci pour eux.

(Applaudissements)

Il faut souligner le travail qui a été mené. On leur avait offert une seule possibilité : réussir ou sinon, c'étaient les crocodiles. Ils ont officiellement sauvé leur peau dans ce dossier. Bravo à eux !

N° 2026/153 - Approbation du protocole d'accord tripartite portant organisation de la fourniture d'électricité et des prestations de services énergétiques sur le patrimoine de la commune d'Allauch - Octopus Energy / Dalkia / Allauch -

M. LE MAIRE.- Vous savez que l'on est rattachés au Territoire d'Énergie 13, dans le cadre de négociations menées par notre fournisseur d'énergie.

M. ATTIAS.- Cette délibération s'inscrit dans la continuité de notre engagement en faveur d'une gestion maîtrisée et performante des dépenses énergétiques de la commune.

Dans le cadre du groupement de commandes coordonné par Territoire d'Énergie 13, auquel la Ville a renouvelé son adhésion jusqu'au 31 décembre 2027, une nouvelle mise en concurrence a permis de sélectionner un nouveau fournisseur d'électricité, Octopus Energy, en remplacement d'EDF.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal d'acter cette évolution administrative en autorisant Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la Ville, Octopus Energy et Dalkia.

Cette transition s'effectue sans impact sur les modalités financières du Contrat de Performance Énergétique : le dispositif actuel est intégralement maintenu, garantissant ainsi la continuité du service, la stabilité des engagements contractuels et la maîtrise de nos consommations énergétiques.

Je vous propose d'approuver le présent protocole.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas de demande d'intervention, je soumets cette délibération à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés -

N° 2026/154 - Fonds Vert Axe 1 - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux : demande de subvention auprès de la Préfecture -

M. MOULIN.- Cette délibération s'inscrit dans la poursuite de notre stratégie de maîtrise de l'énergie engagée, depuis 2022, à la suite des audits réalisés sur plus de 35 bâtiments communaux.

Elle concerne la rénovation énergétique d'un bâtiment communal situé place du Docteur Joseph Chevillon. Les travaux prévus portent notamment sur l'isolation, le remplacement des menuiseries et l'amélioration de la ventilation.

Ces aménagements permettront de réduire de plus de 30 % les consommations énergétiques du bâtiment tout en améliorant le confort de ses occupants.

Le coût total de l'opération s'élève à 115 200 € HT.

Lors du Conseil municipal d'avril dernier, nous avions déjà approuvé cette opération et sollicité une aide du Département à hauteur de 60 %, soit 69 120 €.

Afin d'optimiser le financement de ce projet, nous vous proposons aujourd'hui de solliciter également l'État, au titre du Fonds Vert, pour un montant de 23 040 €, représentant 20 % du coût de l'opération.

Si ces financements sont obtenus, le reste à charge pour la commune serait limité à 23 040 €, soit seulement 20 % du montant total des travaux.

Je souhaite également rappeler que cette opération s'inscrit dans une démarche plus globale de transition énergétique déjà engagée par la commune.

En complément des actions de rénovation énergétique des bâtiments, des installations photovoltaïques ont d'ores et déjà été mises en place sur plusieurs équipements communaux.

L'ECS Robert Ollive accueille 126 panneaux sur 1 240 m² de toiture. La puissance installée atteint 53,55 kWc, pour une production estimée à 78 MWh par an. Cela correspond à une valorisation d'environ 222 €/MWh, soit des économies d'environ 17 400 € TTC par an (14 500 € HT).

De son côté, le gymnase Tommasi est équipé de 148 panneaux photovoltaïques installés sur une surface

de toiture de 1 330 m². Cette installation représente une puissance de 65,86 kWc et une production estimée à 90 MWh par an. Elle génère une valorisation d'environ 215 €/MWh, soit des économies potentielles d'environ 22 000 € TTC par an (18 400 € HT).

Ces réalisations illustrent concrètement notre volonté d'agir à la fois sur la réduction des consommations et sur le développement d'une production locale d'énergie renouvelable afin de maîtriser durablement les dépenses énergétiques de la commune.

Je vous propose donc d'approuver cette demande de subvention auprès de l'État.

M. LE MAIRE.- Merci pour cette présentation très complète. On voit, bien au-delà du gain environnemental, le gain financier que cela représente pour la collectivité. Ces équipements auxquels vous faisiez référence sont terminés, à la fois au sein de l'espace Robert Ollive, avec cette ombrière qui se trouve sur le parking, et d'autres panneaux photovoltaïques sur le toit du gymnase Tomasi, à côté du collège Yves Montand, qui permettront à ces bâtiments d'être complètement autonomes en énergie.

J'espère que la Préfecture nous accordera ces fonds. Il faut savoir que les services de l'Etat remettent parfois en cause les subventions auxquelles nous pouvons prétendre car nous ne répondons pas aux objectifs de la loi SRU. Il faut dire à quel point l'Etat exerce, sur les communes comme les nôtres, une pression qui est complètement non justifiée. Pour préserver le cadre de vie de la commune, nous avons fait un choix clair, très largement validé lors des élections municipales, et pourtant, les services de l'Etat, sur des projets environnementaux qui n'ont rien à voir avec les enjeux de logements, nous refusent, la plupart du temps, l'accès à ces subventions de Fonds Vert. Pour ne pas complètement nous les refuser, il nous donner quelques milliers d'euros par ci par là. On compte donc plutôt sur le soutien de la collectivité départementale. J'estime que c'est tout sauf normal que l'État ne traite pas avec équité l'ensemble des communes de France. Ce sont peut-être aussi des choses à faire remonter au Parlement, Monsieur le député. Nous payons la pénalité financière au titre de la SRU, nous n'avons pas, en plus, à être punis par ailleurs. C'est absolument scandaleux, en l'occurrence.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je soumets cette délibération à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés -

J'en profite pour vous dire que notre adjoint, Maurice ATTIAS, nous a quittés parce qu'il a à célébrer un mariage et un baptême, en fin de matinée. Merci à lui d'assurer ces célébrations dans l'Hôtel de Ville. Il donne pouvoir à Monsieur Jean TOMASELLI pour la fin de ce Conseil municipal.

IX. FINANCES

N° 2026/155 - Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Métropole (CLECT) -

M. LE MAIRE.- La CLECT, Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, est une instance clé qui garantit une évaluation des charges financières liées aux transferts de compétences entre la Métropole et les communes.

Notre commune doit y être représentée par un délégué titulaire et un suppléant afin de défendre ses intérêts et de participer pleinement à ces travaux essentiels.

Je vous propose de désigner comme délégué titulaire Monsieur Jean TOMASELLI, et comme délégué suppléant Monsieur Maurice ATTIAS.

Je vous propose de voter à main levée, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avant de procéder au vote, il y a une demande de prise de parole de Monsieur Frédéric DUTOIT.

M. DUTOIT.- Merci, Monsieur le Maire. Je ne rajoute pas par rapport à votre précédente intervention, mais honnêtement, nous venons de voter un certain nombre de délibérations qui confirment que la Ville

dispose de terrains, éventuellement. Vous m'avez fait la remarque, lors d'un Conseil municipal, de faire des propositions de terrains intramuros pour le logement social, et je vois que nous avons des possibilités de terrains municipaux disponibles qui pourraient répondre à une demande de logement social. Mais, je n'insiste pas ; nous avons déjà eu le débat.

Je profite quand même de ce rapport pour aborder la question de l'avenir budgétaire de la Métropole qui nous concerne directement. En effet, si les préconisations sont suivies, immanquablement les recettes seront impactées et ce, de façon très sensible en ce qui concerne l'attribution de compensation et la dotation de solidarité.

Quelles sont donc les mesures que vous envisagez de prendre dans ce cas-là ? Je rappelle que ces baisses de dotation affectent le budget de fonctionnement et qu'elles ne peuvent se traiter par un report de programmation, comme nous allons devoir le faire, certainement, pour le budget d'investissement, au vu des difficultés que va rencontrer le Conseil Départemental et dont nous seront victimes.

Une fois de plus, Monsieur le Maire, je confirme que le « village gaulois » apparaît comme très dépendant de son environnement institutionnel.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DUTOIT. Cela permet d'ouvrir le débat sur les enjeux budgétaires de la Métropole que l'on a pu découvrir dans la presse et dans les médias. Avant de répondre et que l'on puisse échanger, je vais laisser la parole à Madame VARNIER.

Mme VARNIER.- Une petite observation : je trouve que Monsieur DUTOIT est vraiment pour la construction des logements sociaux, pour la construction en masse, mais il est contre une construction d'école qui pourrait justement bénéficier aux futurs enfants qui pourraient habiter dans la commune. Je trouve cela un peu contradictoire.

M. LE MAIRE.- Ce sont parfois les contradictions d'une certaine gauche. Je dis cela avec beaucoup de bienveillance, Monsieur DUTOIT.

M. DUTOIT.- Madame VARNIER, franchement ! Justement, je disais tout à l'heure, par rapport à la création de l'école des Embus, qu'il me semble - nous verrons les chiffres - que la population allaudienne ne se rajeunit pas, qu'elle vieillit régulièrement. Les chiffres donnés par notre CCAS le confirment, nous vieillissons tous. Et d'ailleurs, le Maire l'a dit, nous accueillons un EHPAD, ce qui est très bien d'ailleurs.

Personne n'a parlé d'un logement social de masse, ici. Pas moi non plus, d'ailleurs. Donc, ne travestissez pas mes interventions, Madame VARNIER. Si toutes les possibilités techniques de création de logements petite densité sur la commune existent, ce qui est prouvé par les précédentes délibérations, nous pouvons, dans un maillage local, sans empiéter sur les communes, faciliter la construction de quelques logements sociaux. C'est de cela dont je parle. Je ne parle pas d'envahir les collines. Soyons sérieux ! Je suis Gombertois, comme vous. Et, entre parenthèses, Monsieur TOMASI était un ami d'enfance de ma famille, et je suis attaché au gymnase qui porte son nom.

Rétablissons la vérité, Madame VARNIER.

M. LE MAIRE.- On échange de manière très courtoise. Cela n'empêche pas de réaffirmer les positions des uns et des autres. C'est un débat qui doit vivre au sein de notre Conseil municipal. C'est pour cela que l'on se réunit.

Pour revenir sur les différents éléments que vous avez l'un et l'autre abordés, sur le budget de la Métropole, il n'a échappé à personne que la Métropole rencontrait de grandes difficultés pour boucler son budget de fonctionnement, avec 140 M€ de déséquilibre qu'il fallait compenser pour boucler ne serait-ce que le budget 2026. Vous imaginez ce que cela va être encore l'année prochaine : ce ne sera pas 140 M€ que la Métropole devra trouver, mais 240 M€. Forcément, cet effort devra porter sur les 92 communes qui la concernent. Si l'on en croit les recommandations formulées à double niveau (la Chambre régionale des Comptes, le Préfet de Région), nous risquons de perdre aussi de la dotation de solidarité : 380 000 € dans le budget 2026. C'est absolument colossal. Heureusement, grâce au travail mené par l'équipe de direction, par notre directeur financier, sous l'autorité de Jean TOMASELLI, nous avons déjà anticipé et, même si les choses ne sont pas actées, nous avons déjà considéré que cette somme ne viendrait pas abonder le budget 2026, de manière à ce que l'on puisse le boucler sans avoir à augmenter par ailleurs ni la part communale des impôts ni un certain nombre de tarifs municipaux. Mais,

il faut trouver des solutions rapidement parce que l'on ne pourra pas continuer à assumer indéfiniment ces baisses de dotation, sans que cela vienne, un jour, remettre en cause un certain nombre de nos politiques publiques.

Aujourd'hui, nous avons les moyens d'assumer les responsabilités qui sont les nôtres, nos investissements, mais on ne peut pas, sous 10, 15 à 20 ans, considérer qu'il pourra en être toujours ainsi si l'équation continue à se complexifier car il faut considérer aussi que nous perdons à peu près 50 000 € par an de baisse de dotation de l'État. Quand l'État nous dit « on compense à l'euro près ce que l'on doit verser aux communes », c'est faux. Ils oublient, volontairement ou pas, de compenser un certain nombre de dispositifs, ce qui représente une charge fixe et supplémentaire chaque année d'à peu près 50 000 €. Cela signifie que, pour nous, il faut avoir une rigueur toujours plus grande dans la gestion des finances municipales, continuer à maximiser tous les dispositifs auxquels nous pouvons prétendre - ce que nous faisons depuis 2020, nous allons chercher des financements partout où ils se trouvent. En 2020, nous avions à peu près 820 000 € de subventions par an pour la commune, nous sommes passés à un volume d'environ 8 M€. Nous avons multiplié par dix le soutien financier de nos partenaires institutionnels, le premier d'entre eux étant le Département des Bouches-du-Rhône ; après, nous avons la Région, la Métropole, l'Etat qui, à travers un certain nombre de dispositifs, soutient certains des équipements communaux, mais aussi des partenaires comme la Fondation du patrimoine, la Caisse d'Allocations Familiales, etc.

Pour autant, il faut que l'on arrive à anticiper la suite. J'ai la chance d'avoir de nouvelles responsabilités au niveau de la Métropole, au gré du dernier renouvellement municipal que nous avons partagé au mois de mars dernier, et très clairement, ce que m'a demandé le nouveau Président de la Métropole, Nicolas ISNARD, le maire de Salon-de-Provence, est de faire des économies sur le parc immobilier métropolitain. Il faut faire, au niveau de la Métropole, ce qui est fait à Allauch, à une autre échelle parce que les enjeux et les montants financiers ne sont pas les mêmes. Il est parfaitement inconcevable, dans une Métropole qui est un des plus grands propriétaires fonciers de notre territoire, que l'on paie plus de 10 M€ de loyers par an. C'est insupportable, sachant les difficultés que la Métropole a pour boucler son budget de fonctionnement. Je me suis déjà attelé à cette tâche, ces dernières semaines, et je pense qu'avec le Président, nous présenterons, au plus tard à l'automne, un plan de rationalisation du parc immobilier métropolitain, à échéance 2030, pour permettre des économies à hauteur de plusieurs millions d'euros pour la Métropole ; ce qui est absolument indispensable. J'ose espérer que, dans l'ensemble des délégations métropolitaines, ce même travail sera fait parce que, quand on a un problème sur le budget de fonctionnement, cela remet en cause les investissements qu'est susceptible de faire la Métropole. Pour nous, il y a des enjeux très concrets de rénovation de voiries, d'aménagement d'un certain nombre d'équipements. J'ai cité, tout à l'heure, le nécessaire accompagnement que devra nous apporter la Métropole pour aménager ce futur parking à l'entrée du village. Nous avons besoin que la Métropole garde un budget d'investissement qui permette de soutenir un certain nombre de projets parce que c'est pour cela qu'elle a été bâtie, à l'origine.

Cette Métropole est mal née, nous en subissons les conséquences encore aujourd'hui. Ce n'est même pas moi qui le dis : à l'époque, Roland POVINELLI le disait, et beaucoup des 92 maires qui composent la Métropole, toutes tendances confondues, le disaient aussi. J'en parle régulièrement avec Gaby CHARROUX, le maire de Martigues, et d'autres maires dans notre territoire : malheureusement, les alertes qui avaient été émises, à l'époque, se confirment, et si l'on n'est pas capable de réformer structurellement cette Métropole, elle risque de se retrouver un jour en situation de banqueroute. Il faut donc éviter à tout prix ce scénario. J'ose espérer que les réformes engagées permettront de régler cette situation. Nous aurons une conférence métropolitaine des maires, la semaine prochaine, où nous aurons à conduire un certain nombre d'arbitrages budgétaires et financiers. J'espère que l'on pourra redresser la situation, ce qui est absolument nécessaire et indispensable pour l'institution métropolitaine, que je ne porte pas particulièrement dans mon cœur, mais qui est une réalité institutionnelle à laquelle nous devons nous adapter, et pour le bien surtout des 92 communes qui la composent.

Sur le budget départemental, je tiens à vous rassurer, Monsieur Frédéric DUTOIT, le redressement est engagé. Vous avez pu peut-être le voir au moment des débats budgétaires qui nous ont animés encore au mois de juin. Pas de difficultés particulières. Le Département est une institution qui, même si elle à faire face aussi à une équation budgétaire de plus en plus compliquée parce qu'elle perd, elle aussi,

beaucoup de dotations et de financements de l'Etat, alors qu'elle a beaucoup de charges à assumer, en période de crise, notamment sociales car parmi les compétences obligatoires du Département, il y a toutes les dépenses sociales, la prise en charge du RSA et de tous les dispositifs. Mécaniquement, quand les trajectoires économiques sont difficiles, forcément il est compliqué pour le Département d'avoir un levier financier ou des indicateurs qui soient dans le vert. Mais, en tout cas, il y a un certain nombre de dispositions qui ont été prises, qui permettent de redresser les comptes du Département qui reste et qui restera, j'espère encore longtemps, le premier partenaire financier de notre commune, comme de beaucoup d'autres communes du département, car sans ce soutien institutionnel, nous ne serions pas en capacité de mener beaucoup de grands projets, compte tenu de l'équation budgétaire que nous venons d'évoquer.

Sur le logement social, on ne va pas y revenir. Madame VARNIER l'a évoqué, à juste titre. On ne souhaite pas envisager de grands ensembles immobiliers à Allauch. C'est clair, c'est net, c'est précis : nous voulons préserver le cadre de vie de notre commune. Pour autant, on ne refuse pas le logement social par principe. Beaucoup de familles allaudiennes en ont besoin, on le mesure chaque jour au CCAS. Madame CIANNARELLA, Madame TRICHAUD-PIRANI, Madame DE RANIERI le mesurent quotidiennement. Mais, nous l'aménageons dans un cadre résidentiel qui correspond à l'identité architecturale et bâtimentaire de la commune. C'est pour cela que, dans les mois qui arrivent, nous aurons à inaugurer deux petits projets en BRS - c'est du logement social : un à proximité du Super U, les travaux sont en cours d'achèvement, l'autre dans le secteur d'Enco de Botte. Des petits lotissements, à taille humaine, adaptés, où l'on arrive à défendre et à attribuer le logement social prioritairement aux familles allaudiennes qui sont dans le besoin.

Et puis, le dernier point que vous avez évoqué, la diminution de la population, concerne la France entière et même au-delà. Nous avons la chance à Allauch, car il faut que l'on réponde à cette question et à cet enjeu, de vivre de plus en plus longtemps, donc tant mieux, en espérant que l'on puisse le faire en bonne santé, mais quand on a besoin d'une prise en charge dans un EHPAD, il faut que l'on ait une capacité d'accueil suffisante. Ce sont les projets que nous avons accompagnés, auxquels vous avez fait référence, avec la création de deux maisons de retraite, une au niveau de la Pagerie, une chemin de Barbaraou qui est un déménagement de l'ancienne résidence Provence qui, à cette occasion, s'est agrandie. Et pour autant, on reste très dynamique sur les dispositifs liés à l'enfance parce que, par chance, notre commune, même si on ne construit pas beaucoup de logements – je vous l'accorde -, reste très attractive pour les familles. On voit que tous ceux qui font l'effort de louer ou d'acheter un bien à Allauch le font souvent pour un projet familial derrière : soit des enfants en bas âge, soit la volonté de construire une famille. Nous avons donc des niveaux d'inscription qui se maintiennent à un niveau bien plus élevé que ce que l'on peut connaître dans d'autres villes de France, à commencer par Marseille. C'est pour cela qu'il faut anticiper la suite. Les taux d'inscriptions se maintiennent à un très bon niveau dans nos crèches, nos centres aérés, nos écoles et tous les dispositifs Jeunesse que vous connaissez, par ailleurs.

Je voulais clôturer cette parenthèse, et je vais laisser à Monsieur GONZALEZ le soin de réagir.

M. GONZALEZ.- Simplement pour revenir sur cette loi SRU. Bien entendu, nous pensons, nous, au Rassemblement national, que les pénalités sont trop lourdes. Il faudra revoir cela car il y a pas mal de communes qui n'ont pas la possibilité de payer, qui n'ont pas non plus la possibilité de construire ces logements sociaux. Nous travaillons sur une proposition de loi qui vise à appliquer le taux de 25 % obligatoire en logements sociaux, mais uniquement sur le flux et non pas sur le stock. Que l'on puisse dire : on va faire 25 % sur les 100 nouveaux bâtiments nouveaux, mais non pas sur le stock des 10 000 ou 15 000 bâtiments qui existent déjà. Ce qui allégera évidemment les obligations d'une commune à construire des logements sociaux qui sont toujours nécessaires, dans certaines communes, comme vous l'avez expliqué, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Effectivement, ce serait une mesure qui irait dans le bon sens, en espérant que cela fasse partie du débat national qui ne manquera pas de s'ouvrir pour les élections présidentielles et législatives, en 2027.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je soumets cette délibération à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des suffrages exprimés (1 abstention : F. DUTOIT) -

N° 2026/156 - Charges financières à répartir sur plusieurs exercices - Indemnité compensatrice de renégociation de la dette 2026 -

M. TOMASELLI.- Cette délibération fait suite à l'opération de réaménagement de dette que nous avons évoquée lors des orientations budgétaires 2026 et que nous venons de réaliser.

Nous avons en effet refinancé un emprunt d'environ 6 M€, initialement contracté à un taux de 4,15 %, pour le remplacer par un emprunt à 3,83 %, sur une durée de 20 ans, auprès de la Caisse Française de Financement Local.

Cette opération nous permet de diminuer significativement nos échéances jusqu'en 2038. Sur les cinq prochaines années, l'économie moyenne est supérieure à 200 000 € par an, soit plus d'un million d'euros au total.

Comme toute renégociation d'emprunt, cette opération génère une indemnité de remboursement anticipé d'environ 411 000 €. La norme comptable M57 nous offre toutefois la possibilité d'étaler cette charge sur la durée du nouvel emprunt.

L'objet de cette délibération est donc simplement d'autoriser cet étalement comptable sur 20 ans, soit une charge annuelle d'environ 20 500 € au lieu d'une dépense de 411 000 € supportée en une seule fois.

Il s'agit d'une délibération technique, mais qui illustre concrètement la gestion active de notre dette et la recherche permanente d'économies au bénéfice des finances communales.

C'est pourquoi nous vous proposons d'adopter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Jean TOMASELLI, pour cette présentation. Nous l'avons fait à plusieurs reprises sous le mandat précédent. Nous continuons à œuvrer en ce sens. A chaque fois que l'on peut renégocier pour faire baisser le prix de nos emprunts, nous ne nous en privons pas. Preuve en est avec cette nouvelle renégociation qui nous permet d'économiser à peu près 200 000 €.

S'il n'y a pas de demandes d'intervention sur le sujet, je soumets cette délibération à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des suffrages exprimés (1 abstention : F. DUTOIT)

Nous passons au dernier volet de ce Conseil municipal, alors qu'il fait déjà près de 35° : le volet Ressources humaines. En l'absence de Monsieur Yves LEVY, c'est Martine CHAIX qui va nous présenter la délibération suivante.

X. RESSOURCES HUMAINES

N° 2026/157 - Création d'un emploi permanent, à temps complet et mise à jour du tableau des effectifs de la Commune au 1er août 2026 -

Mme CHAIX.- La création d'emplois permanents au tableau des effectifs permet d'inscrire les crédits nécessaires à une gestion responsable et anticipée des ressources humaines de la commune.

Dans ce cadre, il vous est proposé de créer un poste de Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives, à temps complet, de catégorie A, correspondant aux fonctions de responsable du service des sports, à compter du 1er août 2026.

Je vous propose d'approuver cette création et la mise à jour des effectifs de la commune.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas de demandes d'intervention sur le sujet, je soumets cette délibération à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés -

N° 2026/158 - Adoption du règlement d'attribution de véhicules de services à des agents municipaux -

M. FERRIER.- Conformément au Code général des collectivités territoriales, nous poursuivons une gestion rigoureuse et adaptée des véhicules de service municipaux.

Il est réservé aux besoins stricts du service public et aux agents dont les missions impliquent des contraintes particulières. Le remisage à domicile peut, dans certains cas encadrés, être autorisé.

Aujourd'hui, il s'agit simplement d'actualiser la liste des fonctions concernées (qui a été ajustée depuis l'envoi du rapport vendredi dernier) afin de l'adapter à l'évolution des missions et des organisations, et de garantir une utilisation toujours plus juste, efficace et sécurisée du parc automobile communal.

Je vous propose d'approuver le présent règlement.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas de demandes d'intervention sur le sujet, je soumets cette délibération à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés -

N° 2026/159 - Affiliation volontaire au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches du Rhône -

Mme CHAIX.- Il vous est proposé aujourd'hui d'approuver l'affiliation volontaire de la commune au Centre départemental de gestion des Bouches-du-Rhône.

Le CDG 13 est un établissement public piloté par les collectivités, qui constitue un appui essentiel en matière de ressources humaines territoriales. Il sécurise et accompagne les communes dans des domaines devenus particulièrement complexes : gestion statutaire des agents, recrutement, instances paritaires, santé au travail, mobilité, retraite ou encore conseil juridique.

Au-delà de ses missions obligatoires, il propose également des services facultatifs à forte valeur ajoutée permettant de renforcer notre expertise interne et de sécuriser nos décisions (conseil en recrutement, expertise juridique, prévention des risques, accompagnement RH, ou encore soutien à la mobilité et à la retraite des agents).

Dans un contexte d'exigences juridiques croissantes et de besoins accrus d'accompagnement RH, cette affiliation constitue un choix de sécurité, de mutualisation et d'efficacité.

C'est pourquoi il vous est proposé de valider cette affiliation volontaire.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas de demandes d'intervention sur le sujet, je soumets cette délibération, qui nous permet d'accompagner au mieux les parcours professionnels de nos agents municipaux, à vos votes.

Approuvée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés -

M. DUTOIT.- Une petite remarque très simple, Monsieur le Maire : à l'écoute des interventions de Madame VARNIER et de Monsieur GONZALEZ, j'ai vraiment le sentiment d'être votre seule opposition. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Nous sommes là pour œuvrer collectivement au service de tous les Allaudiens. Pas de considérations politiciennes. Cela intervient dans le champ des élections. Maintenant, nous œuvrons tous au service de notre collectivité. Je remercie chacun pour ses prises de parole, que cela aille dans le sens que l'on poursuit ou quand il y a des critiques ou des remarques, on est là pour les entendre, les accepter, évoluer sur un certain nombre de décisions. On est là pour travailler collectivement. On s'appuie sur toutes les forces de ce Conseil municipal, majorité ou opposition, comme nous nous appuyons sur ceux qui viennent travailler dans le cadre des différents Conseils de quartier. L'essentiel est que l'on mène un

projet qui corresponde à l'attente d'une très large majorité d'Allaudiens. Je pense que c'est un objectif que nous poursuivons collectivement.

Merci à vous d'avoir assisté à ce Conseil municipal. Monsieur GONZALEZ, vous voulez répondre ? Après, on va considérer que l'on va vraiment conclure ce conseil car à près de 40° à l'ombre, certains d'entre nous ont besoin de s'hydrater.

M. GONZALEZ.- Je ne suis pas là pour être contre Monsieur le Maire ou contre ses décisions, je suis là pour être au service de la population. Si ce que Monsieur le Maire et son équipe font est bien, je vote pour et, comme il se trouve que la plupart des décisions prises correspondent à ce que, nous Rassemblement national, nous proposions, je vote pour Monsieur le Maire et je crois même que je vais aller lui proposer de prendre la carte au Rassemblement national.

M. LE MAIRE.- Vous m'aviez déjà fait la proposition : je tiens à mon indépendance. Je vous dis cela avec beaucoup de bienveillance : pas de politique au sein de ce Conseil municipal, chacun a des positions qui correspondent à son positionnement. L'essentiel est d'œuvrer pour les Allaudiens et de faire ce qu'ils attendent de nous. Je vous remercie pour cet esprit de responsabilité.

Pour conclure, je veux remercier toutes les associations qui ont œuvré pour tous les évènements de l'été qui ont déjà eu lieu : les Fêtes de la Saint-Jean, qui ont beaucoup mobilisé les équipes du Comité des fêtes, du groupe Saint-Eloi allaudien, les tambourinaïres du Logis Neuf, les Amis d'Allauch, et bien d'autres associations, les APE aussi qui sont très mobilisées en ces temps de fêtes de fin d'année scolaire, tous ceux qui œuvrent en lien avec les équipes municipales pour que le dynamisme de la commune soit toujours aussi élevé. Nous avons encore beaucoup d'évènements à venir durant cet été : les évènements culturels, les Fêtes de la Saint-Laurent qui seront organisées par le groupe Saint-Eloi du Logis Neuf, au cœur du mois d'août. Pour ceux qui ne seront pas en vacances, à cette période, n'hésitez pas à prêter main forte aux bénévoles et à participer à l'ensemble des évènements. Nous aurons aussi l'occasion de nous retrouver, à la fin du mois d'août, pour la traditionnelle Fête de la bière qui sera le dernier évènement avant la rentrée scolaire.

Merci à vous d'avoir suivi ce Conseil municipal. Au plaisir de se retrouver pour les évènements de l'été ou, au plus tard, au moment de la future rentrée. Prenez soin de vous et profitez bien de cet été qui se profile. Merci à tous.

(Applaudissements)

(La séance est levée à 11 h 13)

Le Secrétaire de séance,

Matéo COSTA

MAIRIE D'ALLAUCH 13190

Le Maire,

Lionel DE CALA